

UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI-OUZOU

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION**



FILIERE: SCIENCES COMMERCIALES

Mémoire de fin de cycle

En vue d'obtention du diplôme de Master en Sciences commerciales

Spécialité : Finance

Thème

*L'analyse financière de la Caisse Nationale des
Retraites(CNR) :outil d'aide à la prise de décision.*

Cas de l'agence de Tizi-Ouzou

Présenté par :

 **Mme. HADOUELHADJ Radia**
 **Mme. SHABANI Mwajuma M**

Dirigé par :

Mme. MAHOUCHE Yamina

Devant le jury composé de:

Président /Examineur :Mr CHENANE Arezki, MCA, UMMTO

Rapporteur : Mme MAHOUCHE Yamina, MAA, UMMTO.

Examineur : Mr MOULAI Kamel, MCB, UMMTO

Date de soutenance : 22/10/2017

Remerciements

En préambule, nous remercions le tout puissant ALLAH de nous avoir donné la volonté et la santé pour réaliser ce travail.

Ce travail a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui nous voudrions témoigner toutes nos reconnaissances.

Nous tenons à exprimer nos profondes gratitude à nos chers familles, qui n'ont ménagé aucun effort aussi bien moralement que financièrement pour nos études.

Nous remercions Mlle MAHOUCHE Yamina enseignante à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou et Directrice de ce mémoire, pour le temps qu'elle nous a consacré, sa patience et surtout ses judicieux conseils, ses avis critiques qui ont contribué à alimenter notre réflexion.

Nous tenons aussi à remercier Mr BOUNACER Said, le chef de services finances et comptabilité à la CNR, l'agence locale de la Wilaya de T-O qui nous a orienté sur des données précises en rapport avec le thème.

Nous tenons également à remercier Mr AMIROU Smail, chargé d'étude à la sous direction des opérations financières de la CNR, l'agence locale de la Wilaya de T-O qui nous a aussi aidés pour la réalisation de ce mémoire.

Nous voudrions adresser toute notre gratitude à notre responsable de spécialité Mr CHENANE Arezki pour son implication dans ce master.

Nous exprimons notre reconnaissance aux corps professoral de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou qui nous ont transmis leur support intellectuel tout au long de nos études universitaires.

Un grand merci à nos frères, sœurs, proches et amis qui de près ou de loin nous ont accompagné, aidé, soutenu et encouragé tout au long de l'élaboration de ce travail et dont l'oubli nous aurait fait omettre leurs noms, qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde considération.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire réalisé grâce au bon Dieu à...

- ❖ *La mémoire de mon cher père MTOI Shabani Mohammedi ;*
- ❖ *La mémoire de ma maman chérie GUGA Hidayah Mussa ;*
- ❖ *Mon cher mari MATUMLA J Amiri : tes prières, tes bénédictions et tes encouragements ont été d'un grand secours pour mener à bien mes études ;*
- ❖ *Mon petit garçon MATUMLA Ahmad Amiri : Je t'aime et tu me manques trop.*
- ❖ *Mes chers frères MTOI Hassan et MTOI Nassib ;*
- ❖ *Ma sœur MTOI Zahra ;*
- ❖ *Mes cousins et cousines ;*
- ❖ *Mes oncles et tantes ;*
- ❖ *Tous mes amis (es) ;*
- ❖ *Toutes les personnes qui m'ont permis de me surpasser et d'aller de l'avant ;*
- ❖ *Mes camarades au master Finance sans exception ; sans oublier tous les enseignants qui ont contribué à ma formation, tous cycles confondus : primaire, secondaire, lycée et université. Je leur serai éternellement reconnaissante.*

Que Dieu vous protège.

SHABANI Mwajuma M

Dédicaces

Je dédie ce mémoire réalisé grâce au bon Dieu à...

- ❖ *Mes chers parents qui m'ont guidé durant les moments les plus pénibles de ce long chemin, ma mère qui a été à cotes et m'a soutenue durant toute ma vie, à mon père qui a sacrifié toute sa vie afin de me voir devenir ce que je suis, merci mes parents ;*
- ❖ *Mon mari et mes amours Neyla et Yacine ;*
- ❖ *Mes frères : Menad, Sidali et Silia ;*
- ❖ *Mes grands parents ;*
- ❖ *Mes tantes : Saida et Karima ;*
- ❖ *Mes oncle : Abdelkrim, Hocine et leurs familles ;*
- ❖ *Mes beaux frères : Tonton Djamel, Krimo, Mohamed et Nacer ;*
- ❖ *Mes belles sœurs : Tata Naima, Nacira, Amina, Hayat, Zahra, Ratiba, Nadia, Zohra et Yamina,*
- ❖ *Toute la famille et toutes personnes que j'aime.*

Que Dieu vous protège.

HADOUELHADJ Radia

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : L'ORGANISATION DES SYSTEMES DES RETRAITES DANS LEMONDE..	5
SECTION 1 : Les principes et systèmes des retraites du monde.....	6
SECTION 2 : Le système Algérien de retraites.....	17
CHAPITRE 2 : PRESENTATION GENERALE DE L'ANALYSE FINANCIERE	27
SECTION 1 : Les généralités sur l'analyse financière et la prise de décisions.....	28
SECTION 2 :Analyse de la structure financière de l'entreprise.....	40
CHAPITRE 3 : L'ANALYSE FINANCIERE DE LA CNR ; AGENCE DE T.O.....	52
SECTION 1 : La présentation de la CNR et l'agence de T-O.....	53
SECTION 2 : l'analyse de la situation financière de la CNR ; Agence de T.O.....	72
CONCLUSION GENERALE.....	84

Bibliographie

Annexes

Table des matières

Liste d'Abréviation

APN :Assemblée populaire nationale

BFR :Besoin en Fonds de Roulement

BFRHE : Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation

CACOBATPH : Caisse Nationale des Congés Payés et du Chômage-Intempérie des Secteurs duBâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique

CASNOS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des Non Salariés

CCR : Centre de Calcul Régional

CESAG : Centre Africain d'Etude Supérieure en Gestion

CNAC : Caisse Nationale d'assurance Chômage

CNAST : Caisse Nationale des Assurances Sociales et des Accidents de Travail

CNMA :Caisse Nationale de Mutualité Agricole

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CNR : Caisse Nationale des Retraites

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CPC : Compte des Produits et Charges

DAS : Déclarations Annuelles des Salaires

DG : Direction Générale

EPA : Etablissement Public à caractère Administratif

FMI : Monétaire International

FR : Fonds de Roulement

HR : Hors Taxi

INPS :l'Institut National de Protection Sociale

M : Montant

OCDE :Coopération et de développement Economiques

OIT :Organisation Internationale du Travail

ONS : Office Nationale des Statistiques

PAS :Plan d'Ajustement Structurel

SDAM : Sous-direction de l'administration des moyens généraux

SDOF : Sous-Direction des Opérations Financières

SDRC : Sous-Direction de la Reconstitution des Carrières

SNMG : Salaire National Minimum Garanti

SNTF : Société Nationale des Transports Ferroviaires

SONELGAZ : Société Nationale d'Electricité et Gaz

T.O : Tizi Ouzou

TN : Trésorerie Nette

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : le bilan fonctionnel retraité

Tableau 2 : le bilan patrimonial retraité

Tableau 3 : Synthèse de ratios analysant la structure financière de l'entreprise

Tableau 4 : Synthèse des ratios liés à l'activité de l'entreprise

Tableau 5: Synthèse de ratios permettant d'étudier la rentabilité de l'entreprise

Tableau 6 : la répartition de ressources humaines de la CNR

Tableau 7 : La répartition des cotisations par la CNAS au 1^{er} janvier 2017

Tableau 8 :L'actif du bilan au 31/12 des années 2014, 2015 et 2016

Tableau 9 : Le Passif du bilan au 31/12 des années 2014, 2015 et 2016

Tableau 10 : Détermination du FR par le haut du bilan durant l'exercice 2014, 2015et 2016

Tableau 11 : Détermination du FR par le bas du bilan durant l'exercice 2014, 2015et 2016

Tableau 12 : Détermination de FR Propres durant l'exercice 2014, 2015et 2016

Tableau 13 : Détermination de FR étranger durant l'exercice 2014, 2015et 2016

Tableau 14 : Calcul de BFR durant l'exercice2014, 2015 et 2016

Tableau 15 : Calcul de TN durant l'exercice 2014, 2015 et 2016

Tableau 16 : Présentation duTCR sur les périodes 2014, 2015 et 2016

Tableau 17 : Les ratios de ressources stable pour l'exercice 2014, 2015 et 2016

Tableau 18 : Les ratios d'autonomie financière pour l'exercice 2014, 2015 et 2016

Tableau 19 : Les ratios d'endettement à terme pour l'exercice 2014, 2015 et 2016

Tableau 20 : Les ratios de liquidité générale de l'exercice 2014, 2015 et 2016

Tableau 21 : Sommaire de la situation financière de l'agence

LISTE DE FIGURES

Figure n° : 01 : Synthèse ; objectifs de l'analyse financière

Figure n° : 2 : L'organigramme de la CNR-Agence de T.O

Figure n° : 3 : Les antennes de l'agence de T.O

L'histoire des systèmes de retraites montre que, à différentes périodes, tous les pays développés ont partagés des objectifs similaires en matière de retraites. Ces objectifs étant de lutter contre la pauvreté, garantir un revenu aux retraités et améliorer la couverture, mais ces pays ont choisi des réponses différentes. Ces différences dépendent du type d'institutions de retraite mises en place dans le passé par ces pays, soit l'assurance-vieillesse ou retraite de base uniformes mais aussi des choix politiques présents (rendre obligatoires ou non les systèmes, les financer en répartition ou en capitalisation).

Il existe plusieurs systèmes de retraites, mais nous retenons les deux principaux en termes d'application internationale à savoir la retraite par répartition et par capitalisation.

La retraite par capitalisation fonctionne selon le principe de l'accumulation par les travailleurs d'un stock de capital qui servira à financer les pensions de ces mêmes travailleurs devenus inactifs.

La retraite par répartition est un système de financement des pensions de retraite qui consiste à financer directement les pensions par les cotisations prélevées au même moment dans ce but sur la population active. Le montant global de ces cotisations (assurance-vieillesse) est réparti sur tous les pensionnés¹.

Le travailleur ne pouvant exercer éternellement, prend des dispositions afin d'améliorer les conditions de son existence après la vie professionnelle. Ainsi, au cours de l'activité professionnelle, l'homme entreprend de s'inscrire dans une logique individuelle d'épargne en vue de faire face à des situations prévues comme imprévues.

En termes des dispositions prises de façon volontaire, nous pouvons parler de souscription à une assurance (vie, maladie, biens) ou à un régime de retraite, en vue de la perception d'une rente ou d'une pension de retraite. Cette pension de retraite, perçue en général mensuellement, est octroyée à la suite des prélèvements systématiques sur le salaire mensuel du travailleur en activité, suivant un taux défini par la loi sur la pension.

Le régime a un caractère obligatoire et est dit par répartition, eu égard à son principe de fonctionnement. Celui-ci est basé sur le financement des pensions versées aux retraités par les cotisations des actifs qui accumulent en contrepartie des droits pour leur future retraite.

¹ Dictionnaire d'économie et sciences sociales, Jean-Yves Capul, Olivier Garnier, 2-218-72135-X Hatier, Paris, avril 1996 ; p 388

C'est donc un système de rotation qui permet aux retraités d'aujourd'hui de bénéficier des cotisations des générations beaucoup plus jeunes.

Ce système dit intergénérationnel permet ainsi au travailleur, moyennant une cotisation périodique, de faire face à certains besoins dans sa vie de retraité. Aujourd'hui, le système de retraite suscite de nombreuses questions et inquiétudes notamment pour les pays optant pour le système de retraite dit de répartition.

Ces questions sont fondamentalement liées aux difficultés de maîtrise de l'équilibre financier des systèmes des retraites. Ces difficultés ont occasionné des réformes qui ont abouti à la prise des mesures radicales telles que l'augmentation de l'âge de retraite, l'augmentation des taux de cotisation, etc.

En Algérie, l'assurance vieillesse n'a été instituée pour l'ensemble des salariés qu'en 1953. Avant cette date, quelques corporations bénéficiaient déjà de régime de retraite² (les fonctionnaires, cheminots, traminots et les employés de la société d'Etat d'électricité et de gaz.

L'assurance vieillesse pour les travailleurs non salariés (indépendants) des professions industrielle, commerciale, artisanale, libérale et agricoles instituée en 1956 n'a été mise en œuvre qu'en 1958 et constitue au départ l'unique branche de ce régime particulier.

En juillet 1983, il a été mis une fin aux régimes de retraite de base ainsi qu'au régime de retraite complémentaire existants. Ainsi, l'avènement de la réforme de juillet 1983 s'est traduit par la fusion des régimes à base professionnelle existants en un régime unifié.

La Caisse Nationale des Retraite (CNR) a été créée par décret n° :85-223 du 20 août 1985 abrogé et remplacé par le décret n° : 92-07 du 04 janvier 1992 portant statut juridique des Caisses de Sécurité Sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale.

La CNR est le résultat de la fusion de sept (7) caisses, mise en place en 1985 et chargée de la gestion des différents régimes de retraite existant avant l'institution en 1983 d'un régime national unique de retraite, offrant les mêmes avantages à tous les travailleurs quel que soit leur secteur d'activité.

Le régime de retraite Algérien n'a cessé d'évoluer depuis la loi 83-12 en matière de législation notamment lors de la situation économique et sociale des années 90 et suite à la

² www.cnr-dz.com, consulté le 11/10/2017 à 22h50.

grave crise qu'à connu le pays. La caisse a dû se doter des nouveaux dispositifs car le système de retraite est directement affecté par les changements démographiques (vieillesse de la population), aussi l'émergence du marché parallèle du travail (entraîne la diminution de nombre des cotisants). Cette situation a obligé à la CNR d'opter pour une solution permettant d'augmenter ses recettes et donc d'atténuer son déficit, tel que la mise en place de la loi 16 - 15³ du décembre 2016 modifiant et complétant la loi 83-12 relative à la retraite.

Dans ce contexte, notre thème tente de répondre à la problématique suivante ; « *Est -ce-que l'analyse financière peut être adoptée par la CNR dans la prise de décisions?* ».

Ce qui dérive des questions accessoires que nous avons posé de la manière suivante :

- Sur quels instruments s'appui la démarche de l'analyse financière?
- Est-ce-que l'analyse financière est capable d'analyser la situation financière de la Caisse Nationale des Retraites, Agence de Tizi-Ouzou.

Notre recherche se déroulera à travers la méthodologie suivante ;

- a) Par une recherche documentaire afin d'améliorer notre connaissance sur la retraite et de mettre en évidence les principes et les concepts clés se rapportant à cette thématique.

L'exploitation bibliographique nous permettra également de connaître la naissance et le fonctionnement du système de retraites de manière globale en ce qui concerne l'Algérie.

La faiblesse des références bibliographiques nous a amené à exploiter les sites internet disponibles afin de compléter notre recherche.

- b) En ce qui concerne les données chiffrées pour le calcul et l'analyse des ratios nous les obtiendront grâce à notre enquête au niveau de la CNR de Tizi-Ouzou.

Le plan de présentation de notre recherche est composé de trois chapitres.

Dans le premier chapitre, intitulé « l'organisation des systèmes de retraite dans le monde », nous allons présenter les régimes de retraites de manière générale, dans la première section en se basant sur les systèmes existants, leurs caractéristiques/fonctionnement. Dans la

³ Lois n° : 16-15 du 31 décembre 2016 modifiant et complétant la loi n° : 83-12 du 02 juillet 1983 relative à la retraite, www.radioalgerie.dz « news article », consulté le 12/10/2017 à 23h00.

deuxième section nous allons traiter du système de retraite mis en œuvre par l'Algérie, son histoire et son évolution.

Le deuxième chapitre, intitulé « Présentation générale de l'analyse financière » est consacré à l'étude de l'analyse financière en général dans la première section et dans la deuxième section nous allons aborder l'analyse financière par la méthode des ratios.

Le troisième chapitre, intitulé « L'analyse financière de la CNR ; agence de Tizi-Ouzou » qu'est notre partie pratique. Notre première section portera sur la présentation de la CNR et son agence locale de Tizi-Ouzou et dans la deuxième section, nous procéderons à l'étude de la situation financière de cette agence.

Etant donné que l'analyse financière est un champ large et beaucoup utilisée lors de l'étude et de l'évaluation de la situation financière et /ou la rentabilité d'une entreprise, alors l'intérêt de notre sujet est d'essayer d'adapter l'utilité de l'analyse financière dans une caisse de retraite et montrer comment elle peut être un outil d'aide à la prise des décisions.

Afin de bien traiter ce cas pratique, nous allons utiliser un guide d'entretien sous forme d'un questionnaire (annexe 01) et les informations comptables de l'agence (Bilans et Tableau de comptes de résultat),

Dans ce cas, notre recherche sera limitée, c'est-à-dire nous allons effectuer l'analyse financière de manière stricte, dépendant du fonctionnement et contenu des documents comptables au niveau de la CNR, agence de Tizi-Ouzou.

Il peut paraître certain que nous arriverons à étudier qu'un tout petit nombre de ratios financiers et ne pas pouvoir à faire ressortir la situation financière de la CNR à l'échelle globale ; notre étude est limitée à une seule agence (CNR), Agence locale de T.O.

Introduction

Pendant longtemps la vieillesse à été considérée comme un risque, celui de devenir un jour trop vieux pour pouvoir continuer à exploiter son post professionnel. Pour faire face à ce risque, divers dispositifs ont été mis en place, d'abord dans le but de réduire la pauvreté des personnes âgées, puis de garantir un revenu de remplacement à tous ceux qui partent en retraite et afin, de faire en sorte que ce revenu se rapproche des revenus des activités.

Aujourd'hui, le fait de partir à la retraite est une quasi-certitude et les différents dispositifs mis en place semblent avoir atteint leurs objectifs, dans certains pays développés la vieillesse n'est plus synonyme de pauvreté et les retraités actuels ont en moyenne un niveau de vie quasiment équivalent à celui de ceux qui travaillent.

C'est à partir de l'histoire et d'institutions diverses que ces succès ont été atteints et l'analyse de leurs différences permettent de comprendre pourquoi les performances de ces systèmes ne sont pas tout à fait les mêmes. Ces différences sont d'autant plus importantes à prendre en compte qu'elles vont déterminer la sensibilité des différents systèmes de retraites aux défis qui se posent.

Le présent chapitre est subdivisé en deux sections; dans la première, nous allons présenter le régime des retraites de manière générale en se basant sur les systèmes existants, leurs caractéristiques et leur fonctionnement, dans la deuxième, nous allons traiter du système de retraite mis en œuvre par l'Algérie, son histoire, son évolution ainsi que ses réformes.

Section 1 : Les principes et systèmes mondiaux des retraites

De nos jours les systèmes de retraites sont au centre de toutes les préoccupations. En effet bons nombres des mesures sont prises afin de pallier les difficultés auxquelles ces systèmes font face. Néanmoins, dans cette section nous aborderons les principes pouvant régir le fonctionnement de systèmes de retraites avant d'étudier l'organisation des systèmes de retraites dans les différents pays de manière générale.

Cette section est regroupée en deux axes : le premier concerne la présentation des principes de la retraite. Le deuxième aura pour objet la présentation des systèmes de retraite dans le monde.

1. Principes de la retraite

Les très nombreuses formes de retraites existantes sont des combinaisons de principes de base¹. Chaque principe est lié à une ou plusieurs des trois phases du fonctionnement d'une retraite, à savoir le financement, la gestion et la redistribution. Ainsi, par exemple, le financement compte les financements par subventions ou par cotisations, sachant que d'un système à l'autre les types de subvention ou de cotisation diffère dans les détails. En gestion, nous pouvons inclure les retraites gérées par répartition et celles par capitalisation. La redistribution, quant à elle, concerne les versements de pensions sous forme de capital unique ou sous forme de rentes. Les rentes peuvent être viagères, temporaires ou combinées, parfois optionnellement, avec le versement d'un capital.

1.1 Principe de subvention et de répartition

Nous présenterons d'abord le principe de la subvention avant celui de la répartition².

1.1.1 Subvention

Lorsque les retraites sont financées par subvention, l'organisme alloué paie les retraites à partir de ressources propres non spécifiquement prédestinées aux retraites. Il peut s'agir, par exemple, d'un Etat payant gracieusement les retraites à une certaine catégorie qualifiée de la population à partir d'impôts divers.

¹ TOURE Ibrahim, « Optimisation de la gestion financière d'une caisse de retraite. Cas de CGRAE » Mémoire de master en gestion bancaire et maîtrise des risques, sous direction de BOUABRE Fabrice, Côté d'Ivoire, Centre Africain d'Etude Supérieure en Gestion (CESAG), 2014, p. 6

² Ibid.

1.1.2 Répartition

Le principe de la répartition est fondé sur la solidarité entre générations. La génération actuelle d'actifs supporte les coûts de pension des générations précédentes, actuellement en retraite. Les sommes cotisées par les individus actifs sont aussitôt reversées aux retraités du moment. Le mode de calcul des cotisations comme des droits de pension, varie d'une caisse à l'autre.

1.2 Principe de retraite par capitalisation

Une caisse de retraite par capitalisation³, ou fonds de pension, est définie par l'association de trois activités : cotisations, investissement et prestation.

1.2.1 Cotisation

L'activité de cotisation ou de contribution est caractérisée par l'alimentation du fonds par les futurs retraités, par l'entreprise ou par les deux selon les clauses. Il n'est évidemment pas exclu que le fonds soit financé par subvention, même si ce cas de figure est assez rare en capitalisation.

1.2.2 Investissement

L'activité d'investissement concerne la gestion du fonds, en vue d'atteindre les objectifs. Il s'agit en fait d'investissements du capital cotisé en actifs adéquats.

Il n'y a de cotisation que durant la période d'activité professionnelle, et de pensions que durant la retraite. L'investissement, quant à lui, est très généralement commun aux deux autres périodes. Dès le versement de la première cotisation, celle-ci est placée sur des actifs du marché financier. Sur toute la vie du fonds, il y a investissement et ceci jusqu'au versement de la dernière pension.

Lorsque les cotisations sont préétablies par clauses, on parle de fonds à cotisations définies. Pour des pensions promises d'avance, il s'agira de fonds à prestations définies.

1.2.3 Prestation

L'activité de prestation est, quant à elle, désignée par les versements des pensions aux retraités, sous forme de capital ou de rente viagère, toujours selon les clauses.

³ Idem. p 7.

1.3 Autres principes et caractéristiques des systèmes de retraites

A côté de ces principes fondateurs, existent d'autres principes⁴ tous aussi importants, comme par exemple le principe de l'universalité des pensions ou le principe de la relativité des pensions par rapport au service. Nous en énumérons quelques uns des plus courants⁵.

1.3.1 Principe des pensions liées au service

Dans ce principe, les pensions versées sont nécessairement liées d'une manière ou d'une autre, au service fourni avant la retraite. Le lien peut être par exemple le prorata de la durée de service ou des revenus reçus du service.

1.3.2 Principe de la neutralité actuarielle

Ce principe tente de respecter la justesse de la pension à percevoir par rapport à la somme cotisée. Il prend en compte l'évolution des environnements aussi bien économiques qu'humains. Ainsi pour chaque individu, les sommes cotisées sont capitalisées à l'âge de la retraite et avec un taux adéquat. Ce capital sert ensuite à déterminer la pension en tenant compte, d'une part, de la probabilité de survie de l'individu à chaque date de versement, et d'autre part, de l'indexation des pensions sur une valeur déterminée, généralement les salaires ou les prix des produits de consommation.

1.3.3 Principe de test

Avec ce principe, l'éligibilité au droit à la pension est sujette à un test, celui des revenus par exemple, par rapport à un standard défini. Ainsi, très couramment, les individus disposant de revenus moindres par rapport à un niveau précis, reçoivent la pension qui est alors généralement une pension sociale.

1.3.4 Principe d'universalité

Par opposition au principe de lien au service, les pensions sont ici, sans aucun rapport avec le service rendu des individus qualifiés.

1.3.5 Principes d'obligation ou de volontariat

Il s'agit de la possibilité de volontariat ou de l'obligation faite aux individus assurés, à leurs employeurs voire aux ayants droit, d'adhérer à une caisse de retraites. La caisse peut être précise dans certains cas.

⁴ TALFI Mohamed « Organisation des systèmes des retraites et modélisation des fonds de pension » Thèse de doctorat en sciences actuarielle et financière, sous la direction de François QUITARD-PINON, Lyon, Université Claude Bernard-Lyon 1, 2007, 294p.

⁵ Op.cit p14 - 16.

1.3.6 Principe de réversion

Ce principe prévoit dans des cadres précis, une réversion de la pension aux ayants droit.

1.3.7 Principe de calcul par points

Dans certaines caisses, les pensions s'évaluent par l'acquisition et la liquidation de points ayant des valeurs d'achat et de liquidation différentes et souvent indexées.

1.3.8 Caractère de l'âge

L'âge est un caractère important dans les clauses des systèmes de retraites. Particulièrement l'âge de liquidation qui est globalement entre 50 et 70 ans et majoritairement autour des 65 ans. Il est une donnée essentielle tant pour les assurés que pour les assureurs.

1.3.9 Caractère privé ou public

Ce caractère renseigne sur la nature privée ou publique de la caisse. Mais il convient de noter qu'une caisse privée peut gérer des pensions du public. C'est souvent le cas des fonds de pension avec affiliation obligatoire de personnels du public.

1.3.10 Caractéristique de la couverture

La couverture d'un système peut se déterminer sous des conditions diverses qui peuvent être de l'âge, de service, de résidence ou de nationalité, selon le type ou la nature de la caisse. C'est une mesure de la qualité de la caisse, notamment lorsqu'il s'agit d'une caisse à envergure nationale.

1.3.11 Caractéristique du taux de remplacement

Il est aussi une mesure, mais de la qualité de la pension offerte. C'est le rapport de la pension sur les revenus antérieurs. Souvent on le limite à la première pension sur le dernier revenu de travail avant la retraite.

2. Les systèmes de retraites dans le monde

Outre le grand nombre de principes, de caractères ou de caractéristiques à prendre en compte, la difficulté d'étudier un ensemble de systèmes de retraites est l'avantage accru par le fait que chaque système est souvent organisé en combinaison unique de plusieurs de ces éléments.

S'il est impossible de trouver deux systèmes de retraites en tous points identiques, il est possible de regrouper les différents systèmes de retraites par groupes ayant des tendances similaires. Ces groupes peuvent se réunir par zones géographiques ou par nations ayant un point historique fort, une culture ou une économie semblables.

Nous allons alors diviser en deux grands groupes les différents systèmes de retraites dans le monde⁶. Le premier groupe est composé des systèmes de retraites dans les pays membres de l'Organisation de Coopération et de développement Economiques (O.C.D.E).⁷ Ces systèmes ayant de nombreux points communs, notamment le développement plus élaboré des systèmes mis en place et les tendances démographiques. Le deuxième groupe est réservé aux systèmes de retraites du reste du monde, approché par zones géographiques.

2.1 Les systèmes de retraite dans les pays membres de l'OCDE

Pour chacun des trente cinq (35) pays membres⁸ de l'organisation, il existe un minimum de pension, admis pour tout individu à la retraite. Tous les trente cinq (35) pays adoptent les règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en matière de calculs démographiques.

Par ailleurs la plupart des pays satisfont à la convention numéro 102 de l'O.I.T 1⁹.

⁶ Op. Cit p 36-43

⁷ Organisation de coopération et de développement économique : crée en 1961, cet organisme a succédé à l'organisation européenne de coopération économique (OECE) fondée en 1948 pour gérer l'aide américaine d'après-guerre (plan Marshall). Source : <https://www.glossaire-international.com>, consulté le 11/09/2017 à 22h30

⁸ Aujourd'hui, l'OCDE compte 35 pays Membres à travers le Monde, de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe et à l'Asie-Pacifique. En font partie beaucoup des pays les plus avancés, mais aussi des pays émergents comme le Mexique, le Chile et le Turquie. Il travail également avec des économies émergentes telles que la République populaire de Chine, l'Inde et le Brésil, ainsi que des économies en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

⁹ L'Organisation Internationale du Travail (O.I.T) fondée en 1919, est l'institution chargée au niveau mondial d'élaborer et de superviser les normes internationales du travail. C'est la seule agence des Nations Unies doté d'une structure tripartite qui rassemble des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, pour élaborer ensemble des politiques et des programmes et promouvoir le travail décent pour tous. Source: <http://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm> consulté le 4/10/2017 à 06h38.

La Convention no 102 de l'O.I.T. (adoptée en 1952), recommande que les régimes publics de pensions de vieillesse, assurent un taux de remplacement, d'au moins 40 pour cent du dernier salaire, pour un couple ayant atteint l'âge d'ouverture des droits à pension.

Ce sont là, autant de similarités qui facilitent une étude groupée des pays membres de l'O.C.D.E.

Nous rassemblons les caractéristiques des systèmes de retraites des pays membres de l'O.C.D.E., autour de trois critères communs à tous ces pays :

- *le régime minimal de base forfaitaire ou social,*
- *les régimes obligatoires,*
- *les régimes sur-complémentaires volontaires.*

Mais, à l'intérieur de ces critères, les différences d'un pays à un autre sont flagrantes.

Elles vont du type même du régime à son mode de financement, différentes conditions d'éligibilité ou de la nature même des droits.

2.1.1 Régime minimal de retraite de base en O.C.D.E.

Tous les régimes de base forfaitaires ou d'assistance sociale s'accordent pour avoir un unique but, qui est la réduction de la pauvreté des personnes âgées. Même lorsqu'il n'est pas précisé que toute la population âgée (en général de 65 ans ou plus), est d'office prise en compte, on élargit quand même au maximum le filet, au cas par cas pour englober tout le monde.

C'est le cas en général, dans tous les pays où le régime de base forfaitaire revêt une forme d'assistance sociale aux individus âgés ayant des ressources insuffisantes et inférieures à un minimum donné. Par exemple, en Allemagne, aux Etats-Unis ou en France.

Lorsque le régime admet un minimum forfaitaire de base soumis à des conditions, comme en Espagne ou en Italie, où il faut avoir cotisé, il existe alors un minimum social de vieillesse pour les individus âgés, ayant des revenus insuffisants, sans obligation de cotisations¹⁰. On parle alors de "pensions sociales", pour caractériser le minimum qui ne relève pas toujours d'une caisse de retraites mais plutôt de caisses de sécurité sociale, avec un financement social. Lorsque le minimum de base est dépourvu de tout caractère social et constitue en soi un régime de retraite contributif ou non, sa rémunération est nécessairement liée au travail fourni. Au Japon ou au Royaume-Uni, le financement du minimum forfaitaire de base est assuré par les cotisations et des subventions de l'Etat. En Irlande et en République Tchèque, il est entièrement financé par les contributions et les prestations sont conditionnées à l'affiliation à la Caisse Publique.

¹⁰ En Italie, les deux pensions minimales ont la même valeur liquidative de 7069 euros par an pour les individus de plus de 70 ans (source O.C.D.E.).

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

Le minimum de pension peut être inclus dans un régime obligatoire, auquel cas son financement est celui du régime en question (Espagne, Belgique, Grèce). Parfois, le régime forfaitaire de base est non contributif mais bien obligatoire : Nouvelle-Zélande, Canada ou Luxembourg.

2.1.2 Régimes obligatoires

L'adhésion à un régime de retraite est souvent une obligation faite aux actifs des pays membres de l'O.C.D.E. L'obligation peut être issue de dispositions statutaires (Australie) ou de conventions collectives (Danemark, Belgique). Il faut toutefois remarquer que tout individu actif n'est pas toujours éligible à l'obligation d'affiliation qui est souvent soumise à une condition de cotisation (Espagne, Australie, Danemark,).

Cette condition pénalise beaucoup de travailleurs à temps partiel âgés, et est objet de réformes en vue d'élargissement, notamment en Finlande et en Suisse. En Pologne, la couverture retraite est universelle.

Les régimes obligatoires sont variablement, soit exclusivement par répartition publique (France), soit exclusivement par capitalisation privée (Australie, Danemark, Mexique), soit librement, par répartition publique ou capitalisation privée (Royaume Uni; géré au choix de travailleur, soit par répartition publique ou par les caisses privées de capitalisation.), soit enfin, par répartition publique complétée d'une capitalisation (Suède). Dans le même pays il n'est pas exclu de voir une caisse obligatoire en répartition, pour un secteur d'activité précis, avec un complément également obligatoire par capitalisation dans une autre caisse. C'est le cas en Belgique par exemple pour les professions libérales.

En Irlande ou au Royaume-Uni, les pensions forfaitaires de base sont détachées des contributions obligatoires.

L'exemple de la Suède est très illustratif de la réussite d'une combinaison public-privé où cohabitent répartition et capitalisation avec des pensions intimement liées aux contributions. En effet, en Suède, le régime est contributif avec 18,5% de cotisations salariales obligatoires allouées aux retraites. Les 16% prélevés sont dédiées à la répartition tandis que les 2,5% restant vont en capitalisation gérée par l'Etat ou par des caisses privées au choix de l'assuré. La répartition suédoise a la particularité de la neutralité actuarielle. Les sommes cotisées sont réellement et directement reverses aux retraités. Mais ces sommes sont virtuellement versées dans un compte individuel rémunéré au taux de l'inflation salariale. Le capital, à la retraite, est converti en rente viagère avec des pensions indexées également sur l'inflation salariale, mais avec une réduction de 1,6% (indexation parallèle). Une autre particularité de la retraite suédoise est la date de départ qui est laissée au choix de l'assuré à

partir de 61 ans avec possibilité de cumul des pensions et du salaire en cas de retraites partielles.

Aux Etats-Unis, les pensions issues du régime contributif répartitif et obligatoire respectent plus le taux de remplacement, en faveur des retraités à faibles revenus, que le lien avec les cotisations. Par ailleurs, les éventuels excédents de la caisse publique de répartition sont capitalisés en bons du trésor public, en vue des déficits futurs éventuels de la caisse. Au Canada, l'excédent est également capitalisé pour les deux années suivantes. Au Japon aussi la répartition utilise des réserves capitalisées.

La frontière entre les retraites par capitalisation et celles par répartition, n'est donc pas toujours nette, même au cœur des régimes publics obligatoires. Mais pour les régimes sur-complémentaires non obligatoires, dans ce cas c'est presque unanimement la capitalisation privée qui prévaut. Des régimes obligatoires sont souvent complémentaires de régimes déjà obligatoires également.

En France les régimes obligatoires, en répartition par points, Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO) ou Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des Cadres (AGIRC)¹¹ sont des complémentaires du régime de base obligatoire. Au Danemark, l'ATP (*Allmän Tillægspension*) en capitalisation, est une complémentaire obligatoire.

2.1.3 Régimes volontaires et régimes sur-complémentaires

Dans les pays de l'O.C.D.E., il existe toujours des formes individuelles et volontaires de programmes de retraites privées, servies le plus souvent par des organismes financiers ou d'assurance. Leur développement est relatif à la culture sociopolitique des pays, mais également à la situation des retraites obligatoires dans le pays.

En règle générale, lorsque le pays admet des retraites obligatoires, principalement capitalisées, alors les retraites privées volontaires y sont plus développées et sûrement capitalisées.

Par exemple ces formes de retraites sont plus développées au Royaume-Uni qu'en France. Mais aux États-Unis, malgré l'existence d'un pilier de retraite par répartition obligatoire, avec néanmoins une part de capitalisation dans la répartition même. Les retraites privées et capitalisées connaissent un fort développement du fait de la culture capitaliste du pays.

¹¹ Sont les deux organismes qui gèrent les retraites complémentaires des salariés en France, elles sont des fédérations qui organisent, règlement et contrôlent le fonctionnement des institutions de retraites complémentaires.

<https://retraite.ooreka.fr> » comprendre, consulté le 11/09/2017 à 23h04.

2.2 Les systèmes de retraites des pays rapprochés par zones géographiques

Dans les pays qui ne faisant pas partie de l'O.C.D.E., l'organisation des systèmes de retraites révèle un regroupement possible par zones géographiques. Ces pays ont, pour la majeure partie, leurs systèmes de retraites hérités des organisations coloniales ou au moins, connaissent par zones, un développement économique ou culturel semblable, favorisant un type d'organisation très proche. Nous retenons cinq zones économiques et culturelles.

2.2.1 Grand-Maghreb et Moyen-Orient

Tous les pays du Grand-Maghreb et du Moyen-Orient, ont chacun un régime de base de retraites par répartition, financé par cotisations salariales.

Dans tous ces pays, la retraite de base est une branche de l'assurance vieillesse incluse dans le régime général de sécurité sociale sous la tutelle du gouvernement. Mais certaines branches professionnelles détiennent leurs propres caisses, notamment en Egypte, en Iran, en Tunisie ou au Maroc où coexistent jusqu'à six caisses différentes.

En Algérie, il existe une caisse au sein du régime général de sécurité sociale pour gérer les retraites, la Caisse Nationale de Retraites (CNR). Le taux de cotisation alloué aux retraites varie beaucoup d'un pays à l'autre et va de 3% du salaire en Mauritanie, 6% en Israël à 18% en Algérie et en Tunisie.

Le mode de calcul des droits varie également beaucoup, mais en moyenne et hors Israël, le taux de remplacement se place d'après la banque mondiale autour des 76%. Cette moyenne reste un des taux régionaux le plus généreux du monde. Tous ces pays accordent également des pensions forfaitaires aux assurés n'ayant pas assez cotisé.

Par contre, la couverture reste le défi majeur des caisses du régime de base et seuls quelques pays comme Algérie, Israël ou la Libye intègrent les travailleurs du privé dans le régime général.

Dans la plupart des cas, les privés sont dépourvus d'assurances retraites comme en Djibouti, au Bahreïn, en Iraq, au Liban ou au Yémen par exemple. Les régimes privés de retraites existent bien, mais pour la plupart ils restent rattachés aux pouvoirs publics comme c'est le cas en Egypte ou en Israël.

La carence d'institutions de retraites dans le privé et la couverture restent des problèmes majeurs jusqu'en Afrique Sub-saharienne.

2.2.2 Afrique-Sub-saharienne

Comme pour les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, il existe dans chaque pays un régime de base public par répartition. Mais ici, dans la presque totalité des cas, ce

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

régime est l'unique régime de retraites du pays. Il y a peu de disparités dans la zone et en général l'unique caisse de retraites du pays gère les retraites des salariés du public comme du privé dans un même régime. Beaucoup de caisses, dans de nombreux pays, ont la même structure voire la même dénomination, témoignage de l'héritage colonial des infrastructures : La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au Bénin, au Niger, au Congo ou au Gabon par exemples. Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) au Cameroun et en Côte d'Ivoire ou l'Institut National de Protection Sociale (INPS) pour le Mali et le Sénégal. En Tanzanie toutefois, il existe plus d'une caisse, gérant des retraites.

La part des cotisations pour les retraites est partout autour des 6 et 7% du salaire brut.

Les régimes par capitalisations sont inexistantes dans la plupart des pays, mis à part les pays ayant un héritage colonial anglo-saxon : Nigéria, Tanzanie par exemple. En Afrique du Sud, la pension de base publique est fixe et complétée par des fonds de pensions privés volontaires. La Tanzanie a tout son système de retraites, géré par capitalisation et en prestations définies.

2.2.3 Asie-Pacifique

Une disparité, encore plus marquée, caractérise les systèmes de retraites en Asie. A l'Est, la Chine est carrément dépourvue de système national de sécurité sociale et donc de système de retraites à l'échelle nationale. La retraite est assurée par les Etats et essentiellement par les entreprises, qui participent aux cotisations dans des fonds privés majoritairement par capitalisation. L'Etat central assure quand même les retraites de certaines professions et rend obligatoire aux entreprises l'affiliation des employés à des fonds individuels. Il participe également au niveau des régimes des Etats locaux ou des entreprises. Au Sud, en Inde, les salariés de certains secteurs et précisément de l'industrie sont couverts avec parfois une couverture gratuite et dans tous les cas, une participation de l'Etat. Les retraites sont néanmoins, assurées par des fonds privés de capitalisation.

L'universalité des pensions est une donnée rare dans les pays d'Asie-Pacifique exception faite de quelques pays comme le Sultanat de Brunei, Hong Kong, le Népal ou le Samoa Occidental.

Dans la plupart des cas, la couverture se limite souvent aux seuls travailleurs et le système encourage les compléments de retraites par des participations à des fonds volontaires (Bahreïn, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Taiwan, Turkménistan).

Les fonds de pensions à participations volontaires sont plus particulièrement développés dans les professions libérales (Azerbaïdjan, Sultanat de Brunei, Burma, Fiji, Malaisie, Philippines, Salomon, Thaïlande, Vanuatu, Viêt-Nam).

2.2.4 Europe : Europe Boréale, Centrale et Orientale, Andorre et Monaco

Les systèmes de retraites d'Europe (centrale et de l'Est principalement), sont sommes toutes, assez proches de ceux des pays européens membres de l'O.C.D.E. Ils ont tous un système de retraites, inclus dans une assurance vieillesse, au sein d'un système globale de sécurité sociale. La plupart accorde un minimum de pension avec un complément éventuel en fonction des cotisations (Lituanie ou Slovaquie). La Macédoine, le Pays Malte et la Roumanie n'accordent pas de minimum vieillesse. En Bulgarie, la couverture vieillesse est universelle.

A Monaco, les retraites complémentaires sont gérées par les caisses françaises.

2.2.5 Amérique Latine et Caraïbes

Tous les pays d'Amérique Latine ont un système de sécurité sociale incluant le versement des retraites au moins pour les salariés avec un minimum de pension.

Dans certains cas, les cotisations sont obligatoires avec des pensions individuelles par capitalisation (Bolivie, Chili, République Dominicaine ou Colombie). Beaucoup d'Etats garantissent des pensions minimum (Cuba, Equateur, République Dominicaine).

En Antigua-Barbade les régimes volontaires sont exclus.

Nous voyons que c'est à partir des principes et caractéristiques de la retraite qu'un pays peut déterminer son système de retraites. A côtés des principes de base (principe de la subvention, la répartition et la capitalisation) il existe encore des autres principes et caractéristiques (principe de pension liée au service, principe de la neutralité et actuarielle, caractère d'âge, caractère privé ou public...) de la retraite comme nous avons expliqué dans cette section. Un pays peut prendre un (1) ou plusieurs principes ou caractéristiques de la retraite pour définir son système ou régime de la retraite.

Comme le but de la retraite est le même (la réduction de pauvreté des personnes âgées) nous y trouvons que les pays ayant un niveau d'économie semblable, ayant un point historique fort ou réunis par zones géographiques adoptent des systèmes des retraites avec des nombreux points communs.

Section 2 : Le système Algérien de retraites et son évolution

La sécurité sociale en Algérie a connu différentes évolutions auxquelles correspondent des organisations différenciées selon les objectifs et fondements de chaque période. Le découpage historique peut se faire en périodes distinctes qui expriment des évolutions particulières.

1. Les dates clés de l'évolution du système de retraite algérienne

- Le système de protection sociale antérieure à 1962 ;
- Le système de la protection sociale de 1962 à 1970 ;
- Le système de la protection sociale de 1970 à 1983 ;
- Le système de la protection sociale de 1983 à 1995 ;
- Le système de sécurité sociale de 1995 à 2016 ;
- Le système de sécurité sociale adopté à partir de janvier 2017.

1.1 Le système de protection sociale antérieur à 1962

L'histoire de la sécurité sociale en Algérie ne date pas de l'indépendance. Les premiers lois sociales furent adoptés en 1920 avec la mise en œuvre de la législation sur les incidents sur le travail et dans le 1941 avec l'application des prestations familiales.

Même en ce qui concerne la France les lois sur la sécurité sociale furent promulguées en 1945 et malgré le statut spécial de l'Algérie, qui était considéré comme un département français, leurs applications en Algérie ont tardé jusqu'en 1949. De plus le contenu était modifié avec beaucoup des restrictions, en particulier au bénéfice des entreprises qui avaient des particuliers avantages à préjudice soit des principes fondamentaux du système de sécurité sociale, soit de la solidarité entre les cotisants des différents secteurs d'activité et soit de l'unité du système.

1.2 Le système de la protection sociale de 1962 à 1970

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie héritait d'un système de sécurité sociale comportant 11 régimes, 71 organismes de sécurité sociale et 11 organismes de retraite complémentaire. Il épousait en sorte la variété des secteurs professionnels. Les modalités de financement et les législations se rapportant sont différentes d'un régime à un autre. Cette diversité a rendu le système complexe dans son fonctionnement et sa gestion.

En 1963, il existait une douzaine de caisses professionnelles et 03 organismes polyvalents régionaux de la sécurité sociale. Il s'agit de la CASORAL pour le centre du pays, de la CASORAN pour la région de l'ouest et de la CASOREC pour la région de l'est.

1.3 Le système de protection sociale de 1970 à 1983

C'est à partir de l'année 1970 que la problématique de la réforme était l'unification des régimes. L'unification des avantages et l'extension des bénéficiaires en Février 1975, une commission nationale de réforme s'installa mais le projet élaboré ne pouvait pas être adopté par le gouvernement à cause des résistances des ministères de tutelle des régimes particuliers. Des améliorations importantes ont été alors apportées par voie des circulaires au niveau des prestations services.

1.4 Le système de protection sociale de 1983 à 1995

En 1983, le système de l'assurance se renouvelait autour des principes de l'unification des régimes et d'uniformisation des avantages afin d'évoquer un système de sécurité proprement dit. La promulgation de la loi de juillet 83 représente le cadre juridique qui régit toutes les composantes de la sécurité sociale en Algérie, on citera entre autre :

- La loi n°83-11 du 2 juillet 1983 relative aux assurances sociales ;
- La loi n°83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite ;
- La loi n°83-13 du 2 juillet 1983 relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ;
- La loi n°83-14 du 2 juillet 1983 relative aux obligations des assujettis en matière de Sécurité sociale ;
- La loi n°83-15 du 2 juillet 1983 relative au contentieux en matière de la sécurité social.

En 1985, les organismes existants furent unis autour de deux caisses nationales, la caisse nationale des accidents de travail et maladies professionnelles et la caisse des retraites (CNR) érigées en établissement public à caractère administratif (EPA).

En 1988, le statut juridique des deux caisses fut modifié en établissement public à caractère spécifique, à la faveur de la loi 88-01 qui porte autonomie aux entreprises publiques.

En 1992 la CAVNOS changeait d'appellation par Caisse Nationale des Assurances Sociales des Non Salaries (CASNOS).

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

En 1994 fut établi le régime de pension de retraite anticipée et l'indemnité d'allocation chômage. Les derniers changements furent en 1995 par la mise en place de la Caisse Nationale d'assurance Chômage (CNAC) et en 1998, l'institution de la Caisse Nationale des Congés Payés des travailleurs de bâtiment (CACOBATPH).

1.5 Le système de sécurité sociale de 1995 à 2016

Le système de sécurité sociale en vigueur s'est enrichi depuis 1997 d'une autre caisse créée pour couvrir le chômage lié aux intempéries et aux congés payés du secteur BTPH, en considération aux conditions particulières de ce secteur exposé aux ruptures de travail pour intempéries.

La Caisse nationale des Congés Payés et du Chômage Intempéries des secteurs du Bâtiment, des travaux Publics et de l'Hydraulique (CACOBATH) créée par le décret exécutif n° 97-47 du 04 février 1997.

Aussi la création de la caisse nationale de recouvrement des cotisations de sécurité sociale par décret exécutif n°06-370 du 19 Octobre 2006, et qui a été dissoute en 2015 par Le décret exécutif n°15-155 du 16 juin 2015.

En résumé de ce rappel historique, le système de sécurité social actuel comprend cinq (5) organismes institués en caisses autonomes couvrant pratiquement tous les risques définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) :

- les soins médicaux, l'invalidité, le décès, la maladie, la maternité, les accidents de travail et les maladies professionnelles (CNAS et CASNOS),
- la vieillesse (CNR),
- le chômage (CNAC),
- les congés payés et intempéries (CACOBATH).

1.6 Le système de la sécurité sociale adopté à partir de janvier 2017

La loi 16-15¹² du 31 décembre 2016 modifiant et complétant la loi 83-12 relative à la retraite est publiée au journal officiel. Cette loi qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 avait été adoptée, à la majorité, par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) en date de 30 novembre 2016. Elle avait par la suite adoptée le 21 décembre par les membres du conseil de la nation.

¹² Lois n°16-15 du 31 décembre 2016 modifiant et complétant les lois n° 83-12 du 02 juillet 1983 relative à la retraite, www.radioalgerie.dz « news article », consulté le 014/10/2017 à 20h20

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

Le texte de loi stipule que « le travailleur prétendant au bénéfice de la pension de retraite doit obligatoirement réunir les deux (02) conditions suivantes : être âgé de soixante (60) ans au moins et avoir travaillé pendant au moins trente deux ans.

Toutefois, la femme travailleuse peut être admise à sa demande à la retraite à partir de l'âge de cinquante-cinq (55) ans, au moins révolus, et avoir travaillé pendant quinze (15) ans, au moins, indique l'article 6 de cette loi.

Il est expliqué que pour pouvoir bénéficier de la pension de retraite, le (la) travailleur (se) doit avoir accompli un travail effectif dont la durée doit être, au moins égale à sept ans et demi (7.5) et verser les cotisations de la sécurité sociale.

Il est également à préciser que sous réserve des dispositions de l'article 10 de la loi, le (la) travailleur (se) peut opter volontairement pour la poursuite de son activité, au-delà de l'âge cité, ci-dessus, dans la limite de cinq (5) années, au cours desquelles l'employeur ne peut prononcer sa mise à la retraite.

L'article 07 de ce texte indique que le (la) travailleur occupant un post de travail présentant une haute pénibilité peut bénéficier de la pension de retraite avant l'âge prévu à l'article 6 , après une durée minimale passée à ce poste ».

2 Les caisses de la sécurité sociale

Cette refonte s'est effectuée autour d'organes spécialisés par grandes régimes de risques couverts (maladie invalidité, retraite et chômage) ; avec toutefois, une distinction entre salariés et non salariés.

2.1 Les caisses créées en 1983

La première vague d'unification de 1983 à permis de créer d'abord deux grandes caisses :

- La Caisse Nationale des Assurances Sociales et des Accidents de Travail (CNAST),
- La caisse nationale de retraite (CNR).

Il faut souligner que cette première refonte ne distinguait pas entre salariés et non salariés, puisque le volet assurance sociale a été transféré à la CNR. En d'autre termes, ces deux caisses là s'occupaient à la fois de l'assurance sociale des salariés et non salariés.

2.2 Les caisses créées en 1992

C'est en 1992 après l'application du décret n° 92-07¹³ du 04 janvier 1992, qu'est apparue une nouvelle organisation donnant naissance à trois nouvelles caisses :

- La caisse nationale des assurances sociales (CNAS),
- La caisse nationale des retraites (CNR),
- La caisse nationale des assurances sociale des non salarie (CASNOS).

Cette nouvelle organisation prend en considération la distinction entre salariés et non salariés.

2.3 Les caisses créées en 1994 et 1997

Dans le souci d'amortir le choc et la tension sociale qui s'en est suivi, suite à compression d'effectif et dissolution des entreprises publiques, une nouvelle caisse a vu le jour en 1994 : La Caisse Nationale des Assurances Chômage (CNAC).

Par ailleurs, le système de la sécurité sociale en vigueur s'est enrichi depuis 1997 d'une autre caisse créée pour couvrir le chômage lié aux intempéries et aux congés payés du secteur public et hydraulique (CACOBATH), en considération des conditions particulières de ce secteur exposé à la rupture de travail pour intempérie : la caisse nationale des congés payés et du chômage intempérie des secteurs du bâtiments, travaux publique et hydraulique (CACOBATH) est créée par le décret exécutif n° 97-47 du 04 février 1997.¹⁴

2.4 Les caisses actuelles du système de la sécurité sociale

En résumé, le système de sécurité sociale actuel comprend (5) caisses autonomes couvrant tous les risques de la vie Professionnelle du travail.

¹³ Décret exécutif n° 92-07 du 4 janvier 1992 portant statut juridique des caisses de sécurité sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale ; Source : www.cnr.dz.com, wp-content, uploads, consulté le 04/10/2017 à 20h52

¹⁴ Source: <https://www.legifrance.gouv.fr> consulté le 04/10/2017 à 21h15

2.4.1 La CNAS et la CASNOS

Les soins médicaux, l'invalidité, le décès, la maladie, la maternité, les accidents de travail et les maladies professionnelles, sont pris en charge par deux caisses, à savoir ; la CNAS et la CASNOS selon que la population assurée soit salariés ou non salariés.

2.4.2 La CNR

La retraite (vieillesse) est prise en charge par la CNR.

2.4.3 La CNAC

Le chômage pour raison économique est pris en charge par la CNAC.

2.4.4 La CACOBATPH

Les congés payés et le chômage du secteur spécifique (Bâtiment) sont pris en charge par la CACOBATPH.

2.4.5 L'Etat

Le dernier risque prévenu par l'OIT est appelé « aide au revenu familial », qui, en Algérie répond a d'autres mécanismes ; il est intégralement pris en charge par l'Etat et ne dispose pas de caisse spécifique à sa gestion.

2. Le contenu du système de retraite Algérien

Faisant partie intégrante de la sécurité sociale Algérienne, le système National de retraite a, depuis sa création, évolué en fonction de l'évolution qu'a connue l'Algérie au plan économique et social.

La refonte adoptée par les lois de 1983, avait pour objectif entre autres de mettre fin aux différents textes législatifs et réglementaires dont leurs caractéristiques se présentaient par :

- La qualité des régimes des retraites ;
- La multitude des caisses ;
- Les disparités des avantages servis d'un secteur à un autre.

3.1 Ses principes

Le système des retraites en Algérie, applicable à partir du 01/janvier 1984, se présente comme un système assurantiel, contributif, caractérisé par une solidarité entre les actifs et les retraités, fonctionnant donc sur le principe de répartition.

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

Les dispositions des articles 1 et 2 de la loi 83-12 définissent l'objet et les principes de cette loi à savoir ;

- L'unicité du régime pour tous les travailleurs salariés ;
- L'uniformisation des règles relatives à l'appréciation des droits ;
- L'uniformisation des règles relatives à l'appréciation des avantages ;
- L'uniformisation du financement.

3.2 Ses caractéristiques

Parallèlement à ses principes le système de retraite Algérien se caractérise par :

- Le champ de protection qu'il couvre ; c'est à dire les salariés concernés par les dispositions de cette loi (tous les travailleurs quel que soit leur secteur d'activité) ;
- Un niveau de la prestation qu'on peut qualifier de très élevée ; peut atteindre 80% voire 100% du salaire ;
- Unification de l'âge légal de départ à la retraite dérogation ou bonification pour les catégories particulières (femmes travailleuses, moudjahidinesetc.), institution d'un minimum de pension indexé sur le salaire national minimum garanti (actuellement 75% du SNMG) ;
- Fixation d'une durée de carrière « maximum » relativement courte soit 32 ans ;
- Calcul de pension sur le salaire moyen des cinq (05) dernières ou les(05) meilleures années de la carrière ;
- Le taux de pension de réversion (peut atteindre 90% du montant des conjoints) ;
- Revalorisation annuelle des pensions et allocations des retraites.

Ainsi, nous pouvons constater l'importance de la protection assurée par le système et le haut niveau des prestations qu'il procure à ses bénéficiaires.

3.3 Les avantages servis

Le régime national de retraite garantit les avantages suivants :

- Une pension de retraite au travailleur chef de sa propre activité,
- Une allocation de pension; lorsqu'un travailleur ne remplit pas la condition de travail requise, il peut bénéficier d'une allocation de retraite s'il justifie des cinq (5) dernières années d'activité au moins.

Une pension de réversion est servie en faveur :

- Du conjoint survivant ;

- Des orphelins ;
- Des ascendants.

4 La présentation du système de retraite par répartition en Algérie

Dans un système de retraite par répartition simple comme c'est le cas de l'Algérie, les cotisations barrées sur les revenus professionnels de travailleurs en activités servent au paiement des pensions des retraites au même moment. En principe, s'il n'y a pas des réserves car les flux des cotisations varient pour des raisons économiques ou démographiques, les pensions ont une tendance de varier dans le même sens.

Il est cependant possible d'agir sur des paramètres pour conserver le niveau des pensions ; l'âge de liquidation, durée de cotisation pour le calcul de taux de liquidation, salaire de référence, etc. Dans un système pur, il n'y a pas non plus le lien direct entre le montant total des cotisations versé par une personne et la pension qu'elle touchera plus tard ; celle-ci dépendra des cotisations à verser au moment où elle sera retraité. Quand les cotisations et les pensions sont fixes, il est assez improbable que la somme collectée coïncide exactement avec la somme des pensions à verser. Quand l'un des termes est variable, sa variation équilibre le système.

Dans un régime de cotisation définie, les sommes collectées sont répartis entre les pensionnés, mais l'équilibre s'obtient en faisant varier les pensions en fonction des ressources ; les actifs et les retraités sont solidaires, profitant de la croissance ou subissant les crises en tous ensemble.

Symétriquement, dans un régime de prestation définie, les sommes nécessaires pour les pensions restent collectées des cotisations (cotisants) ; mais les cotisations baissent du montant en fonction des besoins. Les actifs et les retraités ne sont pas solidaires au sens précédent ; seul les actifs profitent de la croissance ou subissent les crises. Les pensionnés sont protégés, du moins tant que les sommes nécessaires n'excèdent pas les capacités réelles du système productif.

La principale caractéristique du système de retraite en Algérie est qu'il est unique et général pour tous les salariés (l'unification de 1983) ; fonctionnant sur le principe de la répartition et financé par les cotisations des salariés. La question de l'équilibre du système de retraite en Algérie, se pose avec récurrence à l'instar des systèmes des pays de l'OCDE.

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

Le système de retraite en Algérie a connu un redimensionnement de sa taille quant il fut utilisé comme outil de protection des salariés qui se sont retrouvés inactifs du fait de la fermeture de leurs entreprises publiques lors de l'application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) des années 90¹⁵.

C'est à cette période que le taux de couverture du système de retraite s'est nettement élargi, en instaurant de nouvelles conditions d'accès au système dans le sens de la facilitation. Ainsi une grande partie des salariés touchés par les licenciements économiques étaient pris en charge par la caisse des retraites.

La taille du système n'a cessé de croître, et son équilibre nécessite un réajustement de son financement en adéquation avec l'évolution de la structure démographique ; adéquation entre le nombre d'actif qui y contribue et les retraités à sa charge.

Le déséquilibre du système de retraite est observé d'abord : l'Algérie, au même titre que les pays en voie de développement, en général, et ceux du Maghreb en particulier, connaissent depuis quelques années un phénomène appelé « transition démographique » le mode de vie changeant, fait baisser le taux de natalité (2,5 en moyenne de 2000 à 2011, 5.2 en moyenne de 1980 à 1990¹⁶) avec une augmentation de l'espérance de vie qui approche des 75 ans, due notamment à l'amélioration de la prise en charge sanitaire. La structure démographique Algérienne entame une phase de vieillissement.

La transition démographique, certes, impacte négativement l'équilibre budgétaire du système de retraite en Algérie, ne prendra des proportions alarmantes qu'à moyen et long terme. Ce sont les évolutions économiques qui pèsent actuellement et au vu desquelles il faudra envisager les éventuelles réformes.

¹⁵ Signature de l'Algérie, en Avril 1994, d'un accord avec le Fond Monétaire International (F.M.I.) du rééchelonnement de sa dette extérieure, accompagné d'un plan d'ajustement structurel.

¹⁶ Moyennes calculées d'après les données de l'Office Nationale des Statistiques (O.N.S.), www.ons.dz, consulté le 05/10/2017 à 07h00.

Conclusion

Ce premier chapitre a démontré que, l'objectif des systèmes de retraite est, à la fois, d'assurer le report d'un niveau acceptable de revenus de consommation, l'assurance contre l'incertitude et la mise en place de mécanismes de redistribution.

Les retraites fonctionnent selon deux modes principaux, la répartition et la capitalisation. Ceux-ci se distinguent par le fait que dans la répartition, les cotisations des actifs servent à financer les pensions des retraités, alors qu'elles sont placées et fructifiées pour le compte de l'assuré épargnant avec la capitalisation.

La réalisation de ces objectifs nécessite un environnement économique et démographique favorable. En effet, le financement des pensions de retraites reste tributaire de plusieurs facteurs surtout dans les régimes par répartition : nombre d'actifs, d'inactifs, productivité, croissance économique.

L'environnement économique, dont le principal élément est la croissance, détermine l'augmentation des salaires ; l'augmentation de la masse salariale, fait augmenter l'assiette d'assujettissement aux cotisations, c'est de nature à faire augmenter le rendement des retraites.

La croissance économique fait, aussi augmenter le nombre d'actifs cotisants, Celle ci constitue alors une base d'amélioration et de renforcement des cotisations participant ainsi à l'amélioration du niveau de vie et celle des revenus et facilitant par conséquent la pérennité des régimes de retraite.

L'environnement démographique, à travers ces principales variables que sont la fécondité, la mortalité et allongement d'espérance de vie, impactes aussi le rapport démographique des systèmes de retraite. Un choc démographique produit des effets à la fois sur les variables économiques et sur l'équilibre des régimes de retraite.

Introduction

D'une manière ou d'une autre chaque individu se trouve dans l'obligation de gérer l'argent qu'il possède. Prenons l'exemple d'un enfant qui répartit son argent de poche selon ses besoins.

Au terme d'une période quelconque, il compte ce qui lui reste. Plusieurs questions alors se posent :

- que va-t-il faire de sa balance ?,
- cette balance sera-t-elle suffisante pour un temps sans avoir demandé de l'argent à ses parents ?,
- que doit-il acheter de toute urgence?

Bref, sans le savoir, il analyse sa situation financière. L'entreprise fait de même, sauf que contrairement à un enfant, elle analyse de façon méthodique, elle dispose d'informations écrites (bilan, compte de résultat, etc.), elle a aussi comme outils de mesure, par exemple, fonds de roulement, besoin en fonds de roulement...

L'objet de ce chapitre est d'étudier les concepts de base de l'analyse financière (définition, objectifs, méthodologie...). Il est divisé en deux sections, dans la première, nous allons présenter les généralités sur l'analyse financière et dans la deuxième, l'analyse financière par la méthode des ratios.

Section 1 : Généralités sur l'analyse financière et la prise de décisions

Comme dans toute activité humaine, la logique impose d'analyser d'abord la situation avant d'agir. Dans l'entreprise, «cet état des lieux » constitue le diagnostic. Il peut être global ou modulaire pour se focaliser sur une dimension particulière. Il peut être stratégique et vise les objectifs et les choix stratégiques de l'entreprise au regard de son marché et de la concurrence. Il peut aussi être opérationnel et vise l'organisation générale, ou enfin il peut être mené sur le plan financier.

Cette section met l'accent sur la présentation des concepts de base de l'analyse financière car il est important de les comprendre avant d'entrer dans les détails.

1. Définition de concepts de base

Nous allons tout d'abord présenter la définition de l'analyse financière, celle de l'analyste financière ainsi que la définition de la fonction financière.

1.1 Définition de l'analyse financière

L'analyse financière peut être définie comme : 'une démarche, qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers (de tout le monde), ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ses engagements), et enfin son patrimoine¹.

Autrement dit, l'analyse financière² comprise l'ensemble des techniques et de méthodes permettant de rechercher dans quelle mesure une entreprise est assurée de maintenir l'équilibre de ces structures financières tant sur le plan à court terme, que sur le plan à moyen et à long terme, et donc de porter un jugement sur ces perspectives d'avenir.

Pour toutes raisons, l'entreprise doit périodiquement contrôler sa situation financière. Une chose est certaine, quelle-que soit la personne et quelle-que soit la fonction, le but est généralement de réaliser des bénéfices.

¹ Béatrice et Francis Grandguillot, Analyse financière, Lextenso édition –Paris-2008 12^{ème} édition, Pg 15

² CHIHA K, Gestion et Stratégie Financière, EDITIONS HOUMA- Alger- 1^{er} édition 2005, Pg 9.

1.2 Définition de l'analyste financier

L'analyste financier³ est un spécialiste de l'analyse financière, il a pour mission de :

- Réaliser les études financières ;
- Suivre des valeurs d'un ou plusieurs secteurs économiques ;
- Donner des conseils aux entreprises dans plusieurs domaines : placement, investissement, financement, etc.

1.3 Définition de la fonction financière

La fonction financière est celle qui est chargée d'analyser la situation et le fonctionnement de l'entreprise, de gérer les flux financiers liés à son activité, et de préparer et exécuter les décisions financières en matière de choix entre la détention des différents types de biens.

En matière de gestion des ressources de l'entreprise, la fonction financière privilégie trois (3) variables : la rentabilité, la solvabilité et le risque.

1.3.1 La rentabilité

La rentabilité est la capacité de l'entreprise à maintenir et à rémunérer les capitaux mis à sa disposition de façon permanente.

Toute action économique a pour objectif d'obtenir des résultats à partir des moyens mis en œuvre par l'entreprise. Une action est jugée rentable lorsque les résultats réalisés sont supérieurs aux moyens, c'est-à-dire s'il y a création d'un surplus monétaire.

1.3.2 La solvabilité

La solvabilité est la capacité de l'entreprise de pouvoir faire face à ses échéances (paiement des salariés, des fournisseurs, remboursement des dettes, etc).

Le niveau de solvabilité résulte d'une correspondance entre les entrées des fonds et les sorties des fonds.

1.3.3 Le risque

La notion de risque est associée à celle de danger ou d'inconvénient futur dont on n'est pas certain de l'occurrence, mais seulement de la probabilité de leur survenue.

³ Ibid.

1.4 L'analyse financière comme instrument de gestion

L'analyse financière est un instrument de gestion⁴ pour n'importe quelle typologie d'entreprise. Elle apporte une réponse sur le futur grâce à une étude sur un passé réel.

En effet, l'analyse financière permet au ;

- **Directeur général** : de prendre conscience du fonctionnement de son entreprise et donc de prendre les bonnes décisions au bon moment.
- **Cadres** : à connaître les résultats de leurs décisions, délimiter donc les responsabilités.
- **Banques** : Une banque ne prête jamais à un demandeur démuné d'un bilan financière (étude positive).
- **Responsables commerciaux** : peuvent avoir une réponse solide quand à la rentrée d'argent sûre.
- **Epargnant** : taux d'épargne rentable.

2. Les objectifs de l'analyse financière

L'objet de l'analyse financière est de faire le point sur la situation financière de l'entreprise en mettant en évidence ses forces et ses faiblesses. Aussi, les orientations de l'analyse financière seront fortement influencées par les contraintes financières de l'entreprise. Elles dépendront en plus des objectifs poursuivis par l'analyste et de la position des différents utilisateurs.

La préparation de l'analyse financière consiste à collecter des informations comptables et extra comptables et à les retraiter de façon à donner une image plus fidèle de la situation financière l'entreprise et de son activité. Les documents de base de l'analyse financière sont les états desynthèse comptablesqui sont ⁵: le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires.

Toutefois, le bilan comptable et le Compte des Produits et Charges (CPC) doivent subir deux types d'opérations pour servir l'analyse : des **reclassements** (aux propres postes du bilan)et **des retraitements** (Rendre des valeurs comptables aux valeurs financière/du marché)des postes. Celles servent à adapter les documents comptables aux objectifs de l'analyste et à ses orientations.

⁴ LOTMAN N, introduction à l'analyse financière, p15

⁵Pr. EI MALLOUKI et Pr. FEKKAK, cours Analyse financière 2014 pg 9.

L'analyse financière a pour objectifs de répondre à cinq questions essentielles

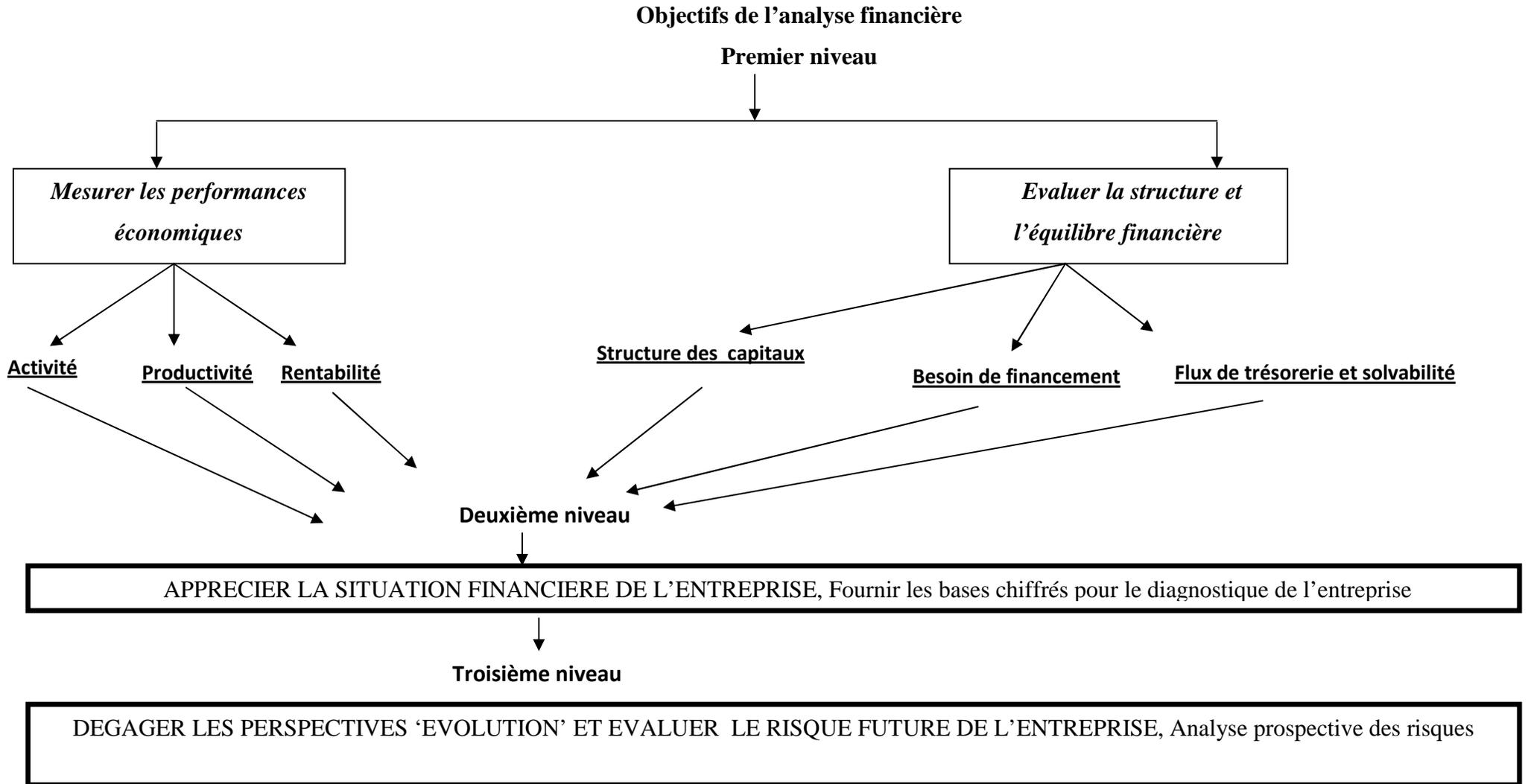
- i.** Comment a évolué la structure financière de l'entreprise : Quelle est la structure financière de l'entreprise ? Cette structure est-elle équilibrée ? Qu'en est-il de sa capacité d'endettement ?
- ii.** Comment ont évolué les actifs de l'entreprise : l'entreprise augmente-elle, maintient-elle ou diminue-t-elle son appareil industriel et commercial ?
- iii.** Comment a évolué le cycle d'exploitation notamment en termes de délai : l'entreprise diminue-t-elle son niveau relatif de stocks ? accorde-t-elle un crédit client plus important ou plus faible ? Bénéficie-t-elle un crédit plus ou moins long de la part des fournisseurs ?
- iv.** Comment a évolué l'activité : le chiffre d'affaires croit-il fortement, faiblement, stagne-t-il, baisse-t-il ? Quel a été le rythme de croissance ? Est-elle supérieure à celle du secteur de l'entreprise
- v.** Et surtout comment a évolué la rentabilité : les rentabilités économiques et financières sont-elles satisfaisantes ? en augmentation ? Les moyens employés sont-ils en conformité avec les résultats obtenus ? Qu'en est-il des charges d'exploitation, croissent-elles plus ou moins vite que l'activité ? Quels sont les risques encourus ? Y a-t-il un risque prononcé ou non de connaître une défaillance ?

En résumé, l'analyse financière répond à plusieurs objectifs à savoir :

- Etablir un diagnostic sur la situation patrimoniale de l'entreprise (étude du bilan) et sur l'efficacité de sa gestion (étude du compte de résultat) ;
- Comprendre le comportement économique et financière des entreprises et prévoir l'évolution de leur structures financières dans le temps ;
- Détecter les points forts et les points faibles qui caractérisent l'activité de l'entreprise, et aider à la prise de décisions.

Nous pouvons résumer ces objectifs dans le schéma suivant :

Figure N°01 : Synthèse ; objectifs de l'analyse financière



Source : Pr. El MALLOUKI et Pr. FEKKAK, cours Analyse financière 2014 Pg 12

3. L'analyse financière ; outil d'aide à la prise de décision

La vie d'une entreprise est marquée par de nombreuses décisions, ces dernières sont prises chaque jour, depuis la création d'une entreprise jusqu'à sa mort.

Le développement d'une entreprise dépend des décisions prises par ces dirigeants. Ces derniers ne peuvent pas procéder à la prise de décision sans avoir étudié en profondeur et analysé la situation de l'entreprise en question.

C'est grâce à l'analyse financière que les dirigeants/décideurs se disposent d'une image portant sur la situation financière de l'entreprise qu'ils peuvent utiliser comme un guide vers leurs choix des décisions à prendre.

3.1 Notion de décision

Nous pouvons définir la décision comme étant un acte par lequel un ou plusieurs décideurs opèrent un choix entre plusieurs options permettant d'apporter une solution satisfaisante à un problème donné.

La prise de décision intervient à différents niveaux et à une façon diverse⁶:

- Elle peut concerner le choix d'une option stratégique ou d'une orientation ou bien de définir les conditions de résolution d'un problème ou d'une difficulté ;
- Elle peut être faite dans des conditions de sécurité ou dans des situations d'urgence ;
- Elle peut avoir un impact à court, moyen ou à long terme ;
- Elle peut avoir des conséquences plus ou moins positives sur l'organisation.

La prise de décision est un acte de gestion dont l'application d'une méthode comptable, ou la définition d'une stratégie client relève de ces actes de gestion. A une décision, peuvent correspondre plusieurs actes de gestion qui matérialiseront l'action envisagée pour atteindre l'objectif visé.

Ainsi, le processus décisionnel doit permettre de définir et de lancer les actions pertinentes et efficaces pour atteindre un ou plusieurs objectifs.

3.1.1 Niveaux de prise de décision

Selon Igor Ansoff, on peut distinguer les décisions stratégiques, tactiques et opérationnelles⁷.

⁶ MOLLARD Dominique, Systèmes décisionnels et pilotage de la performance, Edition LAVOISIER, Paris, 2006

⁷ HOUNOUNOU ALBERIC, 100 fiches pour comprendre l'organisation et la gestion de l'entreprise, Edition Bréal, Paris, 2005,

3.1.1.1 La décision stratégique

Elle concerne les relations de l'entreprise avec le milieu. Cette décision porte essentiellement sur les choix de marché et de produits afin d'obtenir l'adaptation de la firme à son milieu. Les décisions stratégiques sont prises par le haut niveau hiérarchique en l'occurrence la direction générale.

3.1.1.2 La décision tactique

Elle est relative à la gestion des ressources, à savoir : l'acquisition, l'organisation et le développement des ressources. C'est une décision à moyen terme.

3.1.1.3 La décision opérationnelle

Elle porte sur l'exploitation courante, elle a pour objet de rendre le processus de transformation des ressources des plus efficace possible. Elle est prise au niveau opérationnel.

3.2 Les typologies de décisions

Les décisions d'investissement et de financement constituent en fait, des décisions très importantes qui doivent être prises dans le cadre d'une politique générale puis financière. Il existe encore les décisions liées à l'exploitation qui engagent l'entreprise sur une courte période.

3.2.1 Décision d'investissement

L'investissement pour une entreprise consiste à engager durablement des capitaux pour l'acquisition des biens durables ; une machine plus performante, par exemple, afin d'améliorer sa production, de se développer et de maintenir sa position concurrentielle sur le marché.

L'investissement présente un élément essentiel de la croissance, il permet de faciliter le travail et d'augmenter sa rentabilité.

« Les décisions d'investissement sont chronologiquement les premières décisions stratégiques à prendre, puisque ce sont celles qui déterminent les financements nécessaires et les risques auxquels l'entreprise aura à faire face. Leur pertinence dépend de la capacité de l'entreprise à bien définir sa politique de croissance (choix entre investissement de

modernisation, de maintenance ou d'expansion) et à bien prévoir les flux qui risquent d'être générés par le projet »⁸.

3.2.2 Décision de financement

Par le financement, il faut entendre l'ensemble des ressources financières, tant internes que externes, dont dispose ou à la disposition de l'entreprise, lui conférant les moyens d'action nécessaires pour réaliser son activité et financer ces investissements.

Les décisions d'investissement, par les besoins et les ressources qu'elles induisent, entraînent à leur tour, des choix concernant la politique financière de l'entreprise.

« La décision de financement est étroitement liée à la décision d'investissement. Elle permet de reprendre en compte les interrogations sur la manière dont les fonds seront recueillis pour financer les projets d'investissement jugés rentables⁹».

Parmi les sources de financement Nous pouvons citer ; le financement par les fonds propres, financement par les quasi-fonds-propres ou encore le financement par l'endettement.

3.2.3 Décisions liées à l'exploitation

Ce sont des décisions à court terme. Elles permettent le fonctionnement de l'activité courante de l'entreprise ; comme par exemple ¹⁰;

3.2.3.1 La gestion de stocks

Pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face, soit à la demande de la clientèle, soit pour des fins de production. Mais la détention de stock implique des coûts pour l'entreprise, ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ses stocks afin de limiter les coûts. De ce fait, l'entreprise doit réduire ses stocks en proposant des prix attractifs aux consommateurs, comme elle peut également décider de produire en fonction de la demande.

3.2.3.2 La gestion de créances

Elle consiste à réduire les délais de paiement accordés aux clients par la mise en place d'une politique de crédit qui repose sur des procédures financières visant à accélérer les

⁸ HACHICHA Amel, cours choix d'investissement et de financement, Ecole Nationale d'Administration, Tunis, 2013, p1.

⁹ GARDES Nathalie, cours la décision de financement, 2006, p1

¹⁰ ETIENNE G, Harb, VERYZHHENKO Iryna, MASSET Astrid MURAT Philippe, Finance, édition DUNOD, 2014, p71

règlements des clients, en demandant des acomptes à la commande. Il ne cependant, pas facile, pour des raisons commerciales, de demander un paiement immédiat, à moins de proposer un taux d'escompte (une remise pour paiement en comptant) particulièrement attractif, mais potentiellement coûteux pour la société.

3.2.3.3 Le rallongement des délais de remboursement des fournisseurs

Il est souvent le fruit d'une négociation entre les différents partenaires. Il dépend du poids économique de la société vis-à-vis de ses fournisseurs.

3.3 L'importance de l'analyse financière dans la prise de décision

L'importance de l'analyse financière dans la prise de décisions s'explique par le caractère indissociable de la décision et de financement de la décision.

De ce fait, les preneurs de décision, avant d'opter pour quelconque décision, doivent analyser leurs entreprises afin de déterminer la possibilité ou non de financer la décision.

Nous pouvons citer à titre d'exemple ;

- Pour réaliser un investissement, il y a lieu de savoir si l'entreprise possède les ressources financières nécessaire pour financer cet investissement ;
- Décider d'accepter ou de refuser d'accorder un crédit revient à savoir si l'entreprise pourra faire face à ces engagements, c'est-à-dire, à rembourser ses dettes à l'échéance.

L'importance de l'analyse financière réside dans son objet même. L'analyse interne a pour objet d'étudier la situation financière de l'entreprise, effectuée par le service financier, connaissant bien la réalité de l'entreprise, elle fournit des renseignements précieux pour bien fondé des décisions prise au niveau de l'entreprise.

De même aussi pour les analystes externes, l'analyse leur permet de rationaliser les décisions qui s'imposent à eux. Quelle que soit la qualité de celui qui a procédé à l'analyse financière, l'analyste ou celui qui en a donné l'ordre, est toujours amené à prendre des décisions¹¹ à savoir ;

- Décisions de gestion d'une entreprise telle que les investissements ;
- Décisions sur opérations sur titres tel que la cession ou achat des titres ;

¹¹ FETTY AlessandrineAsmina, contribution à l'amélioration de la prise de décision par l'analyse financière, cas de l'imprimerie BOB, mémoire de maitrise en gestion : Finance et comptabilité, Université d'Antananarivo, faculté du droit, d'économie, de gestion et sociologie, 2007, P34.

- Décision d'accorder ou de refuser un crédit à l'initiative des banques et des établissements financiers ;
- Décisions d'acquisition d'une entreprise, etc.

Les décisions d'investissement, de financement et des décisions liées à l'exploitation constituent les principales décisions à prendre pour une entreprise en termes de croissance, de développement, d'augmentation de rentabilité et du maintien de position concurrentielle sur le marché. C'est dans ce cadre qu'intervient l'analyse financière pour orienter les décideurs vers le bon choix.

4. La méthodologie de l'analyse financière

L'analyse financière est fondée sur l'information contenue dans les différents comptes du bilan, du compte des produits et des charges et de l'état des informations complémentaires, et bien évidemment l'ensemble des informations internes et externes qui ont une relation avec l'entreprise, son personnel, ses dirigeants et qui ont une influence directe ou indirecte sur celle-ci. Les objectifs de l'analyse financière varient en fonction des différents utilisateurs ; c'est ainsi qu'on distingue couramment l'analyse financière interne, effectuée à l'intérieur de l'entreprise, de l'analyse financière externe faite par les analystes extérieurs à l'entreprise.

Le compte de résultat et le tableau des soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser les principaux indicateurs de l'activité de l'entreprise, de dégager les soldes et de calculer les agrégats représentatifs de sa rentabilité.

L'analyse des bilans de l'entreprise permet ; la détermination de l'affectation des résultats, qui traduit la politique de distribution des dividendes ainsi que l'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise.

4.1 La méthode statique

Cette méthode s'appuie principalement sur l'étude du bilan. Elle permet d'analyser la situation financière, la solvabilité et, mais de manière incomplète, la rentabilité de l'entreprise. Elle permet également de mettre en évidence les incidences de la structure financière sur la solvabilité et la rentabilité. L'analyse statique forme le noyau 'classique' de l'analyse financière.

4.2 La méthode comparative

C'est une méthode par des ratios ; Un ratio est un rapport entre deux postes ou groupes de postes du bilan et/ou du tableau des soldes caractéristiques de gestion.

L'analyse par les ratios permet de mesurer la rentabilité globale de l'entreprise et d'identifier les sources de cette rentabilité.

Elle permet également de mesurer des caractéristiques de la firme aussi importantes que l'intensité capitalistique, l'indépendance financière, la rotation des stocks, la productivité, etc.

Elle permet enfin de pratiquer des études comparatives soit dans le temps (quelle est l'évolution de la rentabilité ? L'indépendance financière a-t-elle été préservée, détériorée, renforcée au cours des 3 années passées?...) Soit par rapport aux entreprises du même secteur (le taux de productivité de la main d'œuvre de l'entreprise est-il au dessus ou en dessous de la valeur moyenne du secteur ? des principaux concurrents ? etc.).

4.3 L'analyse par les flux

L'analyse par les flux financiers, encore appelée analyse dynamique ou analyse différentielle, est souvent complexe mais elle est extrêmement importante en ce sens qu'elle étudie les flux animant l'entreprise.

Elle permet de retracer le parcours financier d'une entreprise en s'attachant à l'équilibre entre les emplois et les ressources à long, à moyen et à court terme. L'analyse par les flux peut ainsi amener à une compréhension historique des problèmes de trésorerie que l'entreprise a rencontrés.

Elle permet également de s'assurer de la viabilité de telle ou telle stratégie financière. Cet aspect prévisionnel conduit à l'établissement de plans de financement où sont identifiés les besoins de fonds de l'entreprise, ses ressources internes dégagées par l'activité, les financements externes nécessaires, les risques de difficultés de trésorerie, voir d'insolvabilité.

Les analyses différentielles connaissent actuellement un remarquable développement et constituent le centre d'intérêt des recherches financières.

La démarche comprend, généralement et pour toutes les approches, les étapes suivantes :

1^{ère} étape : elle précise le passage du bilan comptable au bilan retraité ; ce dernier pouvant être fonctionnel ou financier selon l'approche adoptée. Il en est de même du Compte de Produits et de Charges (tableau de compte de résultat) qui doit être retraité.

La 2^{ème} étape : elle présente le bilan financier (patrimonial ou liquidité) ou fonctionnel en grandes masses et le Compte de résultat.

Après le retraitement des éléments des bilans fonctionnels et patrimoniaux, leurs présentations se font telles qu'elles sont présentées dans les tableaux 1 et 2.

Tableau N° 1 : le bilan fonctionnel retraité

Actifs	M	Passif	M
-Emplois stables		-Ressources durables	
		✚ Capitaux propres	
		✚ Dettes de financement	
-Actif circulant d'exploitation (HT)		-Dettes circulantes d'exploitation (Hors trésorerie)	
-Actif circulant hors exploitation (HT)		-Dettes circulants hors exploitation (HT)	
-Trésorerie Actif		-Trésorerie passif	

Source : Op.cit. p 14

Tableau N°2 : le bilan patrimonial retraité

Actif	M	Passif	M
-Actif immobilisé net		-Capitaux permanent	
		✚ Capitaux propres	
		✚ Dettes à LMT	
-Actif circulant hors trésorerie		-Dettes à cours terme (hors trésorerie)	
-Trésorerie actif		-Trésorerie passif	

Source : Ibid.

La 3^{ème} étape: Elle présente, en justifiant le cas échéant les calculs, les ratios les plus significatifs concernant la structure financière ; la liquidité ; l'activité et la rentabilité.

La 4^{ème} étape : C'est la plus importante, est l'analyse financière proprement dite. Il s'agit de commenter l'évolution des ratios (pourquoi cette variation ? Est-ce favorable ou défavorable ? Dans ce dernier cas, que peut-on faire ?...) Et ceci ratio par ratio ou par bloc de ratios. Cette étape doit mener à un jugement de valeur ou à une appréciation de la situation financière de l'entreprise (ses forces et les faiblesses).

Nous avons essayé dans cette section, à aborder les concepts de base de l'analyse financière, telle que sa définition, ses objectifs et les étapes à suivre pour procéder à son effectuation.

Dans la section suivante, nous allons présenter les techniques de l'analyse financière par la méthode des ratios après avoir présenté l'analyse d'équilibre financier.

Section 2 : Analyse de la structure financière de l'entreprise

L'analyse statique s'appuie sur un bilan financier, la mise en évidence de fonds de roulement, de besoin en fonds de roulement, et de la trésorerie grâce à la ventilation des éléments d'actifs et de passifs.

La méthode des ratios est un outil permettant d'apprécier la situation économique et financière de l'entreprise, d'effectuer et d'enrichir les études comparatives entre deux ou plusieurs secteurs de même activité.

Cette section est réservée pour la présentation de l'analyse financière par la méthode des ratios dont nous étudierons les types des ratios, comment les calculer ainsi que la signification du résultat final (le ratio lui-même). Mais avant de procéder à l'étude des ratios financiers il est important de d'étudier en avant les indicateurs de l'équilibre financier.

1. Les indicateurs des équilibres financiers

L'analyse de l'équilibre financier de l'entreprise permet de porter un jugement sur la santé financière de cette dernière. Elles sont étudiées à partir du bilan retraité. Il s'appuie sur le fond de roulement net, le besoin en fond de roulement et la trésorerie nette.

1.1 Le fonds de roulement (FR)

Le Fonds de roulement (FR) est défini comme « la part des ressources stables consacrée au financement de l'actif circulant, après financement total des emplois stables ¹²». Il témoigne la prudence de l'agence en matière de financement des immobilisations.

L'intérêt qui présente le fonds de roulement est d'avoir une signification à l'égard de la solvabilité future. Cependant il existe deux méthodes pour calculer le fonds de roulement : la méthode de haut du bilan et la méthode de bas du bilan.

1.1.1 La méthode de haut du bilan

Le fonds de roulement est la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés dont la formule de calcul est la suivante :

$$\mathbf{FR = Capitaux permanents - Actifs immobilisés}$$

1.1.2 La méthode de bas du bilan

Le fonds de roulement est la marge de sécurité constituée par l'excédent des capitaux circulants sur les dettes à court terme.

Ainsi :

$$\mathbf{FR = Actifs circulants - Dettes à court terme}$$

Il se présente sous forme de trois situations :

- $FR = 0$; suppose la situation d'équilibre financière optimal (cas rare) ;
- $FR > 0$; suppose existence d'une marge de sécurité financière générée par l'excédent de financement à long et à moyen terme ;
- $FR < 0$; suppose l'insuffisance de financement à long et moyen terme et le recours important au financement à court terme.

Le fonds de roulement est limité dans le sens d'une possibilité qu'il existe des entreprises avec des fonds de roulement négatifs, c'est-à-dire en finançant une partie de leurs actifs immobilisés avec des crédits à court terme. En effet, ces crédits sont constamment renouvelés et peuvent être assimilés à des ressources durables. En définitive, la notion des ressources stables

¹² PAULINE Able, « L'importance de diagnostic financier d'une entreprise », pg 14.

devient difficile à cerner, ce qui a pour effet de créer une incertitude sur la notion de fonds de roulement.

Un autre indicateur de l'équilibre financier à court terme est le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

1.2 Le Besoin en Fonds de Roulement(BFR)

Le besoin en fonds de roulement peut être défini comme étant « un besoin de financement d'exploitation qu'une entreprise souhaite couvrir par les ressources durables ¹³»

Il reflète donc, la capacité d'une entreprise à générer des ressources nécessaire au financement de son cycle d'exploitation sans devoir recourir au financement externe.

Donc ; BFR = Stocks + Créances - Fournisseurs

D'une manière générale :

BFR = actifs circulants (hors disponibilités) – passif circulants

= (valeurs d'exploitation + valeurs réalisables) – Dettes à Court Terme (hors dettes financières et Concours bancaires)

Il s'interprète sur les hypothèses suivantes ;

- **BFR > 0** : dans cette situation, l'entreprise a un BFR positif, il se traduit par un manque des ressources circulant vis-à-vis des besoins circulant ;
- **BFR < 0** : dans cette situation l'entreprise a un BFR négatif, le passif circulant supérieur à l'actif circulant, nous constatons que les ressources d'exploitation finance les actifs circulants (besoin d'exploitation) ;
- **BFR = 0** : cette situation exprime un équilibre immédiat pour l'entreprise, car le besoin d'exploitation égale aux ressources d'exploitation.

Le BFR peut se décomposer en deux agrégats ; BFR d'exploitation lorsqu'il concerne le cycle d'exploitation et en BFR hors exploitation lorsqu'il ne reflète pas l'activité normale de l'entreprise, dans ce dernier cas, il est calculé à partir des éléments situés dans le bas du bilan fonctionnel. Ainsi ;

BFRHE = Actifs circulants hors exploitation-Passifs circulants hors exploitation

¹³ Ibid.

Après avoir exposé les deux indicateurs d'équilibre qui sont le FR et le BFR, nous allons maintenant aborder un autre indicateur d'équilibre qui est la trésorerie.

1.3 La trésorerie

Est une notion cruciale dans l'analyse financière de l'entreprise, elle peut être défini comme le montant des disponibilités à vue ou facilement mobilisable possédée par l'entreprise, de manière à pouvoir couvrir les dettes qu'arrivent à l'échéance.

Elle correspond à la différence entre les besoins et ressources de financement de l'entreprise. Les besoins de financement peuvent être évalués à l'aide de Besoin en Fonds de Roulement (BFR) alors que les ressources disponibles de l'entreprise pour financer ses besoins est le Fonds de Roulement (FR).

La trésorerie est calculée par la formule ;

$$\mathbf{T = FR - BFR}$$

La trésorerie représente ainsi l'ensemble des disponibilités qui permettent de financer les dépenses à court terme. Dans ce cas, la trésorerie se calcule en faisant différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive.

$$\mathbf{T = trésorerie active - trésorerie passive}$$

Les fluctuations de FR et BFR donne naissance à trois situations essentielles de la trésorerie à savoir ;

- **Trésorerie positive ; $FR > BFR$** : elle correspond à la situation dans laquelle le FR est suffisamment élevé pour assurer non seulement le financement stable de cycle d'exploitation mais également une aisance de trésorerie qui permet de détenir la valeur disponible ou d'effectuer des placements ;
- **Trésorerie négative ; $FR < BFR$** : si la trésorerie est négative, elle signifie que le BFR ne peut être entièrement financé par des ressources à long et à moyen terme ;
- **Trésorerie nulle ; $FR = BFR$** : cette situation présente un caractère fortuit et nécessairement passager.

Après l'étude de ces différences situations que peut prendre les indicateurs d'équilibre financière, le dirigeant est censé d'être prudent dans sa gestion pour réaliser son équilibre.

Plusieurs auteurs du domaine de l'analyse financière restent que seul l'analyse fondée sur les indicateurs d'équilibre ne suffit pas pour porter un jugement définitif sur la santé financière d'une entreprise, ainsi, préconisent-ils à la deuxième approche de l'analyse financière, celle des ratios. Ces ratios feront l'objet de la partie suivante de l'analyse d'équilibre financière.

2. L'analyse financière par la méthode des ratios

La comparaison de certains postes ou de certaines masses du bilan d'une entreprise avec d'autres éléments de cette même entreprise amène à déterminer un rapport appelé ratio.

Donc, le ratio¹⁴ est un rapport entre deux grandeurs caractérisant la situation financière, le potentiel de l'activité de l'entreprise.

L'exploitation du résultat ainsi obtenu permet de faciliter la tâche de l'analyste financier.

Le rapport entre les différentes masses servira de base à l'étude critique. Le ratio peut être examiné au travers de son évolution sur plusieurs années afin de déterminer la tendance et le choix fait par l'entreprise.

2.1 Type de ratios financiers

Les ratios financiers sont utilisés pour évaluer la rentabilité, la structure financière, la trésorerie et une activité d'une entreprise. Ces outils sont notamment utilisés dans la phase d'évaluation menée avant de racheter une entreprise ou pour comparer ses performances avec les autres entreprises de même secteur.

Compte tenu de la multitude des ratios financiers existant, il est nécessaire de sélectionner les plus pertinents en fonction de votre entreprise de votre activité. Une fois calculés, les ratios financiers permettent d'obtenir des informations simples à analyser qui permettront de détecter facilement les points forts et les points faibles de l'entreprise.

Généralement il existe plusieurs typologies des ratios financiers:

2.1.1 Les ratios de rentabilité

Ils intéressent plutôt l'analyste interne (dirigeant ou directeur financier). Quand l'analyste extérieur se contentera de vérifier que telle entreprise est régulièrement bénéficiaire, le dirigeant, lui, cherchera à faire en sorte qu'elle le soit encore plus. Il examinera donc de plus près deux ou

¹⁴ChihaKhemisi, Gestion et Stratégie financière, pg 40.

trois ratios particulièrement pertinents (ratio de valeur ajoutée, Excédent Brut d'Exploitation (EBE), Capacité d'Autofinancement (CAF)...) et essaiera de mettre en œuvre des mesures propres à les améliorer.

2.1.2 Les ratios de structure

Ils sont des ratios qui vont s'intéresser exclusivement au poids relatif et à l'équilibre entre celle des grandes masses du bilan, avec une préoccupation majeure : l'entreprise peut-elle faire face durablement à ces engagements ? C'est la seule expression de sa capacité de survie¹⁵. Et comme la survie est tout de même l'objectif premier de l'entreprise, beaucoup d'analystes (à commencer par les banquiers, qui sont les plus redoutables...) surpondèrent ces ratios de structures par rapport à ceux de rentabilité ou d'activité. Ils mesurent la solidité de la charpente du bilan. Nous y trouvons le BFR, le FRNG.

2.1.3 Les ratios de trésorerie ou de liquidité

Le ratio de liquidité générale (*current ratio*)¹⁶ est une comparaison des actifs à court terme (*current assets*) d'une entreprise ou d'un particulier à ces passifs à court terme (*current liabilities*). Il est un indicateur de la liquidité d'une entreprise¹⁷ et de sa capacité à rembourser ses dettes à court terme. Les ratios acceptables dépendent du secteur mais un ratio d'environ 2 est considéré comme raisonnable. Si ses dettes à court terme dépassent les actifs à court terme (c'est-à-dire le ratio est inférieur à 1), l'entreprise peut ne pas être en mesure de tenir ses engagements, tandis que si le ratio est trop élevé, il est possible que l'entreprise n'utilise pas efficacement ses actifs. Avoir un ratio de liquidité générale supérieur à 1 équivaut avoir un fonds de roulement positif.

2.1.4 Les ratios d'activité

Ils mettent en rapport des postes du bilan et des postes du compte de résultat pour analyser l'évolution de l'activité de l'entreprise. Ils prennent largement en compte le chiffre d'affaire (ou le volume de la production), premier élément de fiche d'identité d'une entreprise. Quand dans les affaires, nous évoquons le nom d'une entreprise, le premier réflex du financier, le commercial, de l'ingénieur de production et même du délégué syndical sera de demander ; « elle fait combien de chiffre ? ».

¹⁵ J.P LAHILLE. Analyse financière 3em édition, Dunod-Paris 2007

¹⁶ L'appellation anglaise de la liquidité générale.

¹⁷ Mesure d'une entreprise à rembourser ses dettes. Fr.m.wikipedia.org : consulté le 8/8/2017 à 10h30.

Les ratios peuvent s'exprimer en pourcentage ou en valeur absolue. Les valeurs du numérateur et du dénominateur de chaque ratio doivent être homogènes.

3. Formule de calcul et interprétation de ratios

Pour simplifier les écritures, la liste des principaux ratios est présentée dans les tableaux ci-après, selon la classification proposée :

3.1 Les ratios de structure

Le tableau suivant représente les ratios de structure, la formule du calcul ainsi que ses interprétations.

Tableau N°3 : Synthèse de ratios analysant la structure financière de l'entreprise

Nature	Formule	Interprétations
Financement des emplois stables	$\frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois stables}}$	Il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables
Autonomie financière	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total des dettes}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à s'endetter.
Capacité de remboursement	$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{Capacité d'autofinancement}}$	L'endettement ne doit pas excéder 4 fois la capacité d'autofinancement.
Autofinancement	$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de valeur ajoutée consacrée à l'autofinancement.
Couverture de l'actif circulant par le FRNG	$\frac{\text{Fonds de roulement net global}}{\text{Actif circulant}}$	Il indique la part du fonds de roulement net global qui finance l'actif circulant.
Evolution du BFR	$\frac{\text{Fonds de roulement net global} \times 360 \text{ j}}{\text{Chiffres d'affaires hors taxes}}$	Il mesure la marge de sécurité financière en nombre de jours de chiffre d'affaires

Evolution du BFRE	$\frac{\text{Besoin en fonds de roulement d'exploitation} \times 360}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}}$	Il mesure l'importance du besoin en fonds de roulement d'exploitation en nombres de jours de CA
Nature	Formule	Interprétation
Solvabilité générale	$\frac{\text{Total actif}}{(\text{Dettes à plus d'un an}) + (\text{Dettes à moins d'un an})}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer l'ensemble de ses dettes en utilisant l'ensemble de l'actif
Liquidité générale	$\frac{\text{Actif à moins d'un an}}{\text{Passif à moins d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme.
Liquidité restreinte	$\frac{\text{Créances à moins d'un an} + \text{Disponibilités}}{\text{Passif à moins d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les créances et les disponibilités.
Liquidité immédiate	$\frac{\text{Disponibilités}}{\text{Passif à moins d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les disponibilités.
Endettement à terme	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Dettes à plus d'un an}}$	Il mesure l'autonomie financière de l'entreprise.

Source : GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, « *Analyse financière ; Les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément au plan comptable à jour en 2008* », p 98

3.2 Les ratios d'activité

Le tableau suivant représente les ratios d'activité, la formule du calcul ainsi que ses interprétations.

Tableau N°4 : Synthèse des ratios liés à l'activité de l'entreprise

Nature	Formule	Interprétations
Taux de croissance du CA HT	$\frac{CA_n - CA_{n-1}}{CA_{n-1}}$	L'évolution de chiffre d'affaires permet de mesurer le taux de croissance de l'entreprise.
Taux de marge commercial	$\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Vente de marchandises hors taxes}}$	Il mesure l'évolution de la performance de l'activité commerciale de l'entreprise.
Taux de croissance de la valeur ajoutée	$\frac{VA_n - VA_{n-1}}{VA_{n-1}}$	L'évolution de la valeur ajoutée est également un indicateur de croissance.
Taux d'intégration	$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Chiffre d'affaire hors taxes}}$	Il mesure le taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids de charges externes.
Partage de la valeur ajoutée (facteur travail)	$\frac{\text{Charges de personnel}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de richesse qui sert à rémunérer le travail des salariés.
Partage de la valeur ajoutée (facteur capital)	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Valeur ajoutée.}}$	Il mesure la part de richesse qui sert à rémunérer les apporteurs de capitaux

		et à renouveler le capital investir.
Poids de l'endettement	$\frac{\text{Charges d'intérêts}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$	Il mesure le poids de l'endettement de l'entreprise.
Rotation de stock (entreprise industrielle)	$\frac{\text{Stock moyen de matières premières} \times 360j}{\text{Coût d'achat des MP consommées}}$	Il mesure la durée d'écoulement des stocks. Une augmentation cette durée entraîne une augmentation de BFRE.
Durée moyenne des crédits clients	$\frac{\text{Crédits clients et comptes rattachés + encours de production}}{\text{Chiffre d'affaires TTC}} \times 360j$	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit consenti par l'entreprise à ses clients.
Durée moyenne des crédits fournisseurs	$\frac{\text{Dettes fournisseurs et comptes rattachés.}}{\text{Consommation en provenance des tiers}} \times 360j$	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit obtenu par l'entreprise de la part de ses fournisseurs. Il doit être > au ratio du crédit clients.

Source : op.cit, pg 102

3.3 Les ratios de rentabilité

Le tableau suivant représente les ratios de rentabilité, la formule du calcul ainsi que ses interprétations.

Tableau N° 5: Synthèse de ratios permettant d'étudier la rentabilité de l'entreprise

Nature	Formule	Interprétations
Taux de marge brut	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir de chiffre d'affaire
Taux de rentabilité financière	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$	Il mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés.
Taux de rentabilité économique	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Ressources stables}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par associés et les prêteurs.
Taux de marge nette	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice net à partir du chiffre d'affaires.

Source : Ibid.

Dans cette section, nous avons présenté comment effectuer l'analyse financière par la méthode des ratios en essayant de définir un ratio, d'étudier les types des ratios ainsi que les formules de calcul et l'interprétation.

Pour être significative, l'analyse en termes de ratios doit respecter un certain nombre de principes :

- Les ratios utilisés doivent être peu nombreux mais assez significatifs;
- Il faut les présenter de manière croissante afin de pouvoir suivre l'évolution d'une entreprise à travers un certain nombre de ratios ;

- Il faut éviter les jugements en valeurs absolues des ratios ou les donner une portée future très importante puisqu'ils ont été construits sur les bases de données passées.

Dans tous les cas, les ratios sont à utiliser de manière relative et doivent être comparés à des normes. Chaque ratio doit être comparé au même ratio de l'entreprise calculé sur d'autres périodes, au même ratio déterminé dans des entreprises similaires et enfin au ratio moyen de la profession ou du secteur d'activité.

Conclusion

L'analyse financière n'est pas une science exacte. Chacun raisonne en effet à partir des éléments qui lui paraissent les plus pertinents. Pour certains, se sera l'évolution de l'activité (chiffre d'affaires), pour d'autres la rentabilité, pour d'autres encore le niveau d'endettement, etc. Tout dépend de l'intérêt de ce qui s'intéresse à l'effectuer.

En général, l'analyse financière consiste en un examen approfondi des comptes d'une entreprise et des ses perspectives, afin de fournir :

- Soit une évolution de l'entreprise destinée la plupart de temps à d'actuels ou de possible futurs actionnaires ;
- Soit d'une évolution de sa seule solvabilité, afin de déterminer si l'entreprise analysée peut être une contre partie acceptable vis-à-vis aux fournisseurs, banques, agences de notation, etc.
- Soit un diagnostic interne servant de support à des choix stratégiques concernant les modes de financement ultérieurs.

Le but de cette analyse est de fournir, à partir d'informations comptables, une vision synthétique qui fait ressortir la réalité de la situation et qui doit aider le dirigeant, l'investisseur et le prêteur dans leur prise de décision. Les aspects les plus souvent étudiés sont la profitabilité, la solvabilité et la liquidité de l'activité.

Nous allons essayer d'appliquer les outils de l'analyse financière à l'étude de la situation financière de la Caisse Nationale des Retraites (CNR)-Agence de Tizi-Ouzou dans le chapitre suivant.

Introduction

Dans les deux chapitres précédents, nous avons pu présenter le fonctionnement du système Algérien de retraites et les outils de l'analyse financière.

Nous avons vu que la gestion des retraites en Algérie est assurée par la Caisse Nationale des Retraites (CNR) ; un organisme de sécurité sociale créée par le décret n° : 85-223 du 20/08/1985, son statut juridique et son organisation administrative sont défini par le décret exécutif n° : 92-07 du 04/01/1992.

L'objet de ce chapitre est d'appliquer les outils de l'analyse financière à la CNR afin de répondre à notre problématique, « est-ce-que l'analyse financière peut être adoptée par la CNR dans la prise de décisions? »

Il est divisé en deux sections ; dans la première ; nous allons présenter d'une manière générale la CNR avant de présenter l'agence d'accueil (CNR-Agence locale de T.O), et la deuxième va être consacrée pour l'étude et l'analyse des états financiers (bilan et tableau de compte de résultat) de cette agence durant les exercices de 2014, 2015 et 2016.

Section 1 : Présentation de la CNR et Agence de T .O

Nous allons présenter la CNR premièrement et l'agence locale de la wilaya de T .O par la suite.

1. Présentation de la CNR

La Caisse Nationale des Retraites (CNR) est un organisme de sécurité sociale créé par décret N° 85-223 du 20/08/1985, son statut juridique et son organisation administrative sont définis par le décret exécutif N° 92-07 du 04/01/1992.

La CNR a le même statut et la même organisation administrative et financière que les autres organismes créés par le même décret : la CNAS et la CASNOS.

Cette caisse est gérée par une direction générale sise à Alger, sous tutelle du ministère de travail et de la sécurité sociale. Elle dispose d'une agence dans chaque wilaya, qui la représente dans toutes les activités liées à sa mission ainsi que devant les tribunaux et les autorités locales.

1.1 L'histoire de la CNR

Durant la période coloniale, la sécurité sociale n'existe pas pour les «indigènes», ce n'est qu'après une grande lutte des travailleurs, notamment après la deuxième guerre mondiale que l'assemblée Algérienne, par une décision datée de 1949, consentir à instituer un système de sécurité sociale généralisé en Algérie. C'est ainsi que les assurances sociales naissent le 01/04/50 quant au système de régime générale, est ne sera instituer qu'à partir du 01/01/1953.

La sécurité sociale est un ensemble des administrations publiques dont l'objet est le versement de prestations sociales, à partir des cotisations provenant des assurés.

Avant, il existait presque autant d'organismes de retraites que des secteurs d'activité, nous retrouvons ainsi plusieurs caisses de retraites qui gèrent chacune les retraites pour un secteur d'activité donné à l'exemple ;

- **La CAAV** : chargée de la gestion des pensionnés du régime général;
- **La CGR** : chargée de la gestion des pensionnés fonctionnaires;
- **La CNMA**: chargée de la gestion des pensionnés du régime agricole;
- **La CSSM** : chargée de la gestion des pensionnés du secteur des mines;

- **La CAVNOS** : chargée de la gestion des pensionnés non-salariés;
- **L'EPSGM** : chargé de la gestion des pensionnés gens de mer;
- **La CAPAS** : chargée de la gestion des pensionnés de la SONELGAZ;
- La Caisse de Retraite des personnels de la SNTF.

Ce système est resté en vigueur longtemps après l'indépendance. Il en a résulté une disparité flagrante en ce qui concerne les avantages dont bénéficiaient les retraites de différents régimes ainsi que les conditions exigées par l'ouverture des droits, pour le motif que chaque régime appliquait sa propre registration.

Ce n'est qu'en 1983 que le système de sécurité sociale en général et de retraite en particulier est bouleversé par une réforme radicale du secteur avec la parution d'un ensemble de lois sociales.

- N°83- 11 : Assurances sociale
- N°83- 12 : Retraite
- N°83 - 13 : Accident de travail
- N°83- 14 : Cotisations
- N°83 -15 : Contentieux

Ces lois, ont eu pour objet principal l'institution d'un régime unique pour chaque risque.

C'est le cas des régimes de retraite qui sont unifiés par la loi N° 83-12 de 02/07/1983 et dont la date d'effet est fixée au 01/01/1984, à partir de cette date, le nouveau système de retraite unifié entre en vigueur.

L'unification des régimes de retraites a eu pour effet de dissoudre tous les organismes existants.

Pour la gestion de nouveau système unifié de retraite, un nouvel organisme fut créé : c'est la Caisse Nationale des Retraites (CNR).

1.2 Les textes législatifs régissant les activités de la CNR

Il existe plusieurs textes législatifs régissant les activités de la CNR à savoir ;

- Loi N° 91-01 du 8 janvier 1991 relative à la retraite des veuves de Chouhada ;
- Arrêté du 14 juin 1991 portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;

- Décret législatif N° 94-05 modifiant la loi n83-12 relative à la retraite ;
- Arrêté du 7 Novembre 1994 portant revalorisation des pensions et allocation ;
- Arrêté du 19 Aout 1995 Portant revalorisation des pensions, allocations et rentes ;
- Arrêté du juin 1991 Portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;
- Arrêté du 15 janvier 1992 portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;
- Ordonnance 96-18 du 6 juillet 1996 modifiant et complétant la loi n83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite ;
- Arrêté du 31 Aout 1996 portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;
- Décret exécutif N° 96-310 du 18 septembre 1996 complétant le décret N° 85-31 de 9 février 1985 fixant les modalités d'application du titre II de la loi N° 83-12 du 2 juillet 1983 relatif à la retraite ;
- Ordonnance n97-13 du 31 Mai 1997 modifiant et complétant la loi n83-12 correspondant au 2 juillet 1983 relative a la retraite ;
- Arrêté du 26 Aout 1997 portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;
- Décret exécutif n97-426 du 11 novembre 1997 fixant le montant maximum en matière de cumul de pensions d'ascendants.

1.3 Missions et objectifs de la CNR

Nous citons les missions et objectifs de la CNR comme suit ;

1.3.1 Missions

La CNR a pour principales missions de :

- Gérer les pensions et allocations de retraite, ainsi que les pensions et allocations des ayants droits ;
- Assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations de retraite ;
- Mettre en application les dispositions relatives prévues par les conventions et accords internationaux de sécurité sociale ;
- Assurer, l'information des bénéficiaires et des employeurs.

Donc c'est la caisse qui gère tous les aspects et éléments relatifs à la retraite du régime général en Algérie.

1.3.2 Objectifs

La CNR a deux (02) principaux objectifs ; traitement des demandes des pensions et prise en charges des dossiers des pensions.

2. L'organisation de la CNR

L'organisation de la CNR repose sur une large décentralisation (déconcentration en réalité), puisque les agences n'ont pas la personnalité juridique et ne sont pas dotées de l'autonomie financière.

2.1 Le conseil d'administration

C'est un organe chargé d'administrer, de contrôler et d'animer la caisse. Il est composé de 29 membres : 18 représentants des travailleurs par les organisations syndicales les plus représentatives, 9 représentants des employeurs dont 2 représentants de la fonction publique, 2 représentants du personnel de la Caisse.

2.2 Service centraux (Le Siège)

Le siège de la caisse comprend plusieurs directions à savoir ;

- La direction des retraites ;
- La direction de la gestion des carrières des assurés sociaux ;
- La direction de l'informatique et de l'organisation ;
- La direction des finances ;
- La direction de l'administration générale ;
- Inspection générale.

Sous l'autorité du directeur général assisté d'un directeur général adjoint, elle est chargée de :

- L'organisation, la planification, la coordination et contrôler des activités des agences de wilayas ;
- La gestion des équipements et des moyens humains et matériels de la caisse ;
- La gestion du budget de la caisse ;
- Coordonner les opérations financières et de centraliser la comptabilité générale ;
- Coordonner le recouvrement des cotisations de retraite ;

2.3 Agences locales

Implantées dans 48 wilayas. Elles sont classées en 3 catégories :

2.3.1 Agences de première catégorie

Au nombre de deux (Alger et Oran) et gérant chacune au moins 60.000 pensionnés, elles comprennent 4 sous-structures coiffant les pensions, la reconstitution des carrières, les finances et l'administration générale,

2.3.2 Agences de deuxième catégorie

Elles gèrent au moins 20.000 pensionnés; elles comprennent trois (3) sous structures chargées des pensions et reconstitution des carrières, des finances et de l'administration générale.

2.3.3 Agences de troisième catégorie

Au nombre de 23, elles gèrent moins de 20.000 pensionnés et elles sont structurées en deux sous structures chargées des pensions, reconstitution des carrières et des finances et de l'administration générale.

2.3.4 Agences hors catégorie

Ici nous trouvons les agences qui n'ont pas la qualité d'être classer dans les trois catégories ci-dessus. A l'exemple de l'agence de T-O en gérant 110850 pensionnées.

2.4 Missions des agences locales de la CNR

Ces agences sont chargées ;

- D'assurer le service des pensions de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur ;
- D'effectuer les opérations liées à la reconstitution de carrière des assurés sociaux, à l'instruction des demandes de pensions et à la liquidation des pensions ;
- De participer à l'élaboration du compte individuel de carrière des assurés sociaux ;
- De tenir la comptabilité, d'assurer l'exécution des opérations financières et leur coordination ;
- D'assurer la gestion courante des moyens matériels et humains de l'agence ;

- De veiller, en liaison avec les services de la caisse nationale des assurances sociales, au recouvrement des quotes-parts de cotisations affectées aux branches retraite et retraite anticipée

3. Ressources humaines de la CNR

Les ressources humaines de la CNR sont au nombre de 3 289 agents répartis selon la catégorie socio professionnelle on distingue, 156 cadres supérieurs (soit 5% de la masse salariale), 506 cadres moyens (soit 15%), 1745 agents de maîtrise (soit 53%), 882 agents d'exécution (soit 27%).

Ces données sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau N°1 : la répartition de ressources humaines de la CNR

Ressources Humaines	Effectif	Masse salariale (%)
Cadres Supérieurs	156	5
Cadres Moyens	506	15
Agents de Maîtrise	1745	53
Agents d'exécution	882	27
Total	3289	100

Source : Etabli par nos soins

4. Financement de la CNR

Le mode de financement du système découle directement de son caractère professionnel.

Les sources de financement sont donc essentiellement des cotisations à la charge des employeurs et des travailleurs. Il y a lieu de signaler que toutes tâches liées à l'affiliation et au recouvrement sont assurées actuellement, par la CNAS en coordination avec les services de la CNR.

La répartition des cotisations par la CNAS est détaillée dans le tableau suivant ;

Tableau N° 2 : La répartition des cotisations par la CNAS au 1^{er} janvier 2017

Branches	Employeurs	Travailleurs	Œuvres sociales)	Total
Assurances Sociales (maladie, maternité, invalidité et décès)	11.50%	1.50%		13%
Accidents du travail et maladie professionnelles	1.25%			1.25%
Retraite	11.50%	6.75%	0.50%	18.75%
Retraite anticipée	0.25%	0.25%		0.50%
Fonds National de Logement Sociales(FNLS)			0.50%	0.50%
Assurances Chômage	1%	0.50%		1.50%
Total	26%	9%	0.50%	35%

Source : www.cnr-dz.com

Le tableau ci-dessus représente comment ils sont partagés les cotisations sociales prélevés des salaires des travailleurs, les cotisations provenant des employeurs et celles des œuvres sociale, entre les caisses d'assurances sociales.

Une agence de la CNR reçoit alors, un montant égal à 18,75% de la part des cotisations recouvrer par la CNAS comme son recette afin de gérer ses activités. (Assurer les prestations et charges liées au fonctionnement de l'agence).

Le financement des immobilisations des agences ainsi que leurs déséquilibres sont assurés du trésor public.

Il à aussi les recettes provenant des rachats des pensions des moujahid et les pénalités de retard pour les employeurs qui dépassent les délais de versement des cotisations sociales à compte de leurs travailleurs.

Une autre forme de financement des agences de la caisse est par le recouvrement des allocations familiales payées aux retraités relevant de la fonction publique

5. Présentation de la CNR-Agence locale de T.O

Afin d'assurer ses missions et objectifs, la CNR au niveau de la wilaya de T.O est présentée par une agence locale située au Bd Krim Belkacem Nouvelle ville, T.O.

Cette agence s'occupe des activités¹ suivantes ;

- Gérer les pensions et allocations de retraite, ainsi que les pensions et allocation des ayant-droit ;
- Gérer jusqu'à extinction des droits, les pensions et allocations servies au titre de législation antérieure au 1^{er} Janvier 1984 ;
- Assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux de recouvrement des cotisations destinée au financement des prestations de retraite ;
- Mettre en application les dispositions relatives prévues par les conventions et accords internationaux des sécurités sociale ;
- Assurer l'information des bénéficiaires et des employeurs ;
- Gérer le fonds d'aides et de secours en application de l'article 52 de la loi N° : 83-12 du 02 Juillet 1983 relative à la retraite.

Le fonctionnement de l'agence est organise d'une manière proposée ci-après ;

5.1 Structure Organisationnelle de la CNR-Agence de T.O

L'agence de T.O est administrée par un directeur, son personnel d'un service contentieux, et d'un secrétariat de direction qui lui sont directement rattachés. Il dispose aussi de quatre (04) sous-directions ;

- Sous-Direction de l'Administration des Moyens Généraux (SDAMG) ;
- Sous-Direction des pensions (SDP).
- Sous-Direction des Opérations financières (SDOF).
- Sous-direction de la Reconstitution des Carrière (SDRC).

¹www.cnr.dz.com consulté le 10/10/2017 à 09h45.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR -Agence locale de la wilaya de Tizi-Ouzou

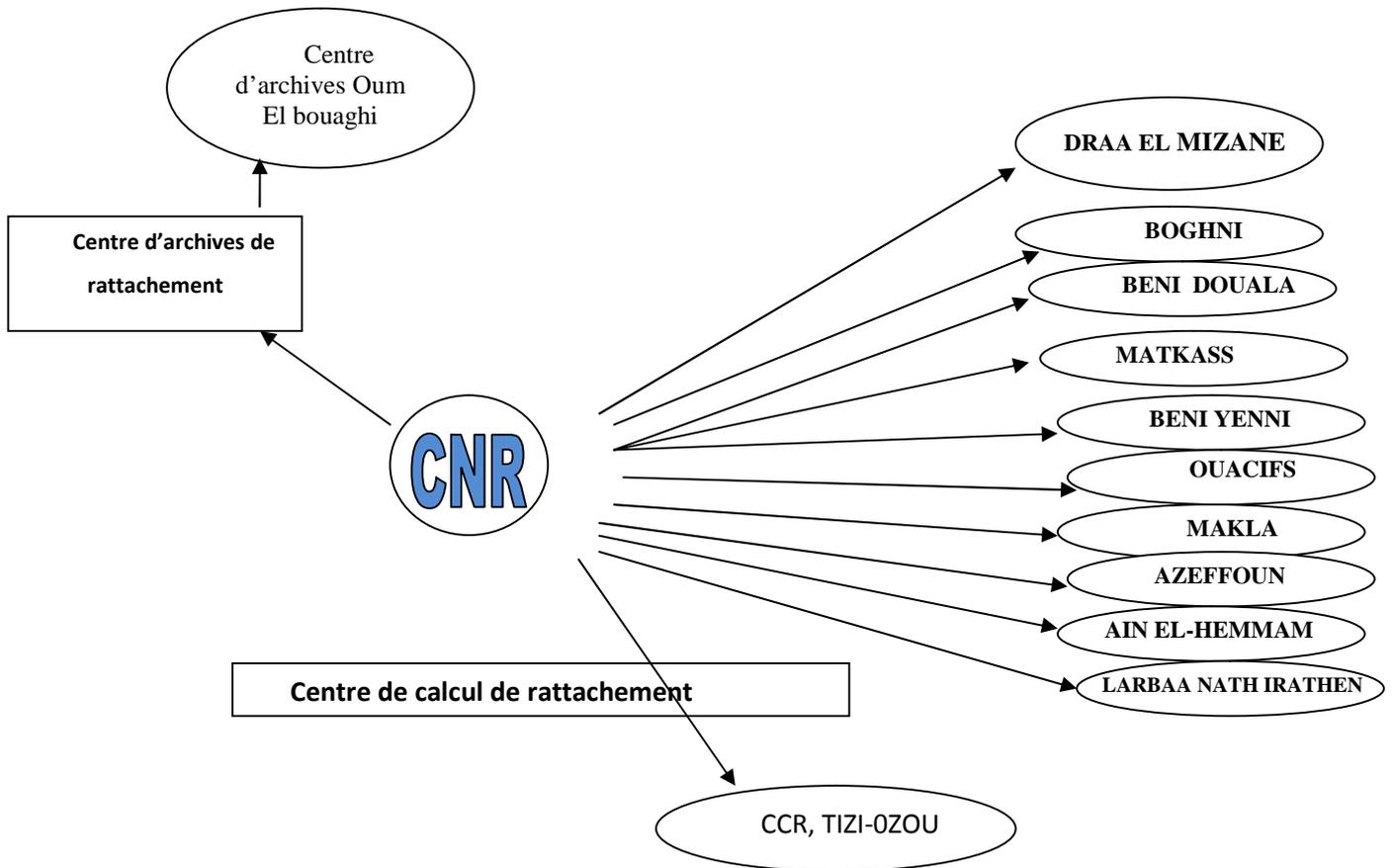
Chaque sous-direction dirige un certain nombre de services et a une secrétaire qui l'aide.

Les services attachés au sous directions sont présentées dans l'organigramme de l'agence ci-après :

ORGANIGRAMME CNR T.O

5.2 Les antennes de l'agence de T.O

Afin de se rapproché auprès des assurés, l'agence déteins onze (11) centres d'accueils, un (1) centre d'archives de rattachement et un (1) centre de calcul et de rattachement. Ces dernières se présent dans le schéma suivant :



6. Service contentieux

Le service contentieux est rattaché directement à la direction. Il s'occupe de tous les litiges qui peuvent survenir entre la caisse et les employeurs ou les retraités d'une façon générale.

- contentieux du recouvrement avec les employeurs ;
- contentieux des retraites avec les assurés ;
- éventuellement contentieux avec les tiers.

Le service contentieux s'est caractérisé par la prise en charge des affaires engagées par les retraités devant les instances judiciaires particulièrement non satisfaits des droits qui leur sont attribués, et les affaires où la CNR a été mise en cause.

Le service est également chargé du secrétariat de la commission de recours préalable de la wilaya, et s'assure que les textes sont sagement appliqués par les sévices de la caisse.

A Tizi-Ouzou le secrétariat du comité de liaison (organe décentralisé du conseil d'administration) est assuré au niveau du service contentieux.

7. Centre de Calcul Régional (CCR)

Le CCR est une structure régionale chargée d'assister les agences CNR en matière de travaux informatiques.

7.1 Mission de CCR

Le CCR a pour mission de :

- Tirage mensuel des mandats cartes et des bordereaux de virement CCP relatifs aux paiements des retraites (pensionnés) ;
- Tirages des notifications de revalorisation périodique des retraites.
- Installation et mise en application de nouveaux programmes et logiciels et émanant de la sous-direction de l'informatique.
- Veiller en bon fonctionnement de l'outil informatique, système d'exploitation et réseau dans les agences relevant du CCR.

Le CCR de Tizi-Ouzou à pour mission d'assister 04 agences suivantes : Tizi-Ouzou, Bouira, Boumerdes et Bejaia.

Après avoir reçu l'information sur les supports informatiques (disquette), le CCR est à la mission de traiter cette information de 04 agences (Tizi-Ouzou, Boumerdes, Bouira et Bejaia) et faire renvoyer l'information pour l'agence correspondante.

8. Cellule informatique de l'organisme d'accueil

La CNR comporte un service informatique qui gère les tâches informatiques de l'agence et l'échéance du mois, il se compose de deux ingénieurs.

L'outil informatique est réparti dans plusieurs services de l'organisme.

8.1 Aide à domicile

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'humanisation des relations avec les retraités, la CNR, en collaboration avec les services du ministère du travail et de la sécurité sociale, a lancé depuis le 2^{ème} semestre de l'année 2003 en direction de certaines catégories de retraités (notamment invalides et handicapés dépendants), une action dite d'aide et d'assistance à domicile.

Cette action consiste à soulager les retraités des contraintes qu'ils rencontrent dans l'accomplissement d'un certain nombre d'actes touchant leur vie quotidienne notamment ceux en relation avec les services publics.

L'assistante sociale a pour mission :

- D'effectuer des visites aux domiciles des retraités âgés et malades,
- Assurer un entretien avec cette population,
- Identifier leurs problèmes et cerner la nature des besoins exprimés,
- Orienter, conseiller et informer le retraité et son entourage sur les différents services auxquelles ils peuvent recourir,
- Accompagner administrativement les retraités en difficulté, en vue de l'obtention de leurs droits en matière d'avantage sociaux.

Par ailleurs, dans le cadre du rapprochement de l'institution de retraite de ses bénéficiaires, il a été procédé à l'ouverture de centres d'accueil, d'information et d'orientation en direction des retraités au niveau des grands centres urbains et des zones éloignées de certaines.

8.2 Cellules d'écoute

Une cellule d'écoute et de communication est mise en place dans chaque agence C.N.R de wilaya dans le but de la prise en charge des doléances des assurés sociaux (actifs et retraités).

8.2.1 Objectifs de cellules d'écoute

Les objectifs de ces cellules d'écoute tels qu'ils sont définis par le ministère du travail et de la sécurité sociale consistent en la satisfaction des usagers par :

- La contribution à l'amélioration de la qualité des prestations servies au niveau des structures du secteur ;
- L'humanisation des rapports du service public avec le citoyen ;
- La restauration de la confiance entre le citoyen et les institutions publiques.

8.2.2 Missions de la cellule d'écoute

Ces missions sont :

- Accueillir les usagers, les écouter et de prendre en charge leurs doléances ;
- Orienter les usagers, les accompagner dans leurs démarches ;
- Les informer de leurs droits, leurs obligations ;
- Transmettre à la cellule d'écoute principale les statistiques relatives aux requêtes en mentionnant la nature de ces requêtes.

9. Sous-direction de l'administration des moyens généraux (SDAM)

Cette direction est gérée par un cadre supérieure, ces deux principaux services sont :

9.1 Le service du personnel et le service des moyens généraux

Ces dernier sont dirigés par des chefs de services qui sont également ont relation de travail de la SDAM et assistée par une secrétaire.

9.1.1 Service de personnel

Il est doté des activités suivantes ;

- L'exécution de la paie du personnel de l'agence ;
- Etablissement des pièces administratives ;
- La tenue des registres du personnel ;
- Veiller à l'application des règlements et lois en matière de discipline et droits des travailleurs ;
- Tenue des dossiers administratifs du personnel ;
- Prise en charge des doléances des travailleurs ;
- Etablissement des statistiques et bilans du personnel ;
- La prise en charge de la correspondance sociale.

9.1.2 Service des moyens généraux

La gestion du patrimoine dont :

- Les stocks ;

- Le parc auto ;
- Mobilier du bureau ;
- La sécurité des locaux ;
- L'entretien des équipements ;
- Les fournitures du bureau ainsi que toutes assistances nécessaires à la bonne marche des services de l'agence ;
- Veillez à la bonne tenue des registres d'inventaires ;
- S'assurer du respect des normes de sécurité notamment dans le transport des fonds, les personnes, les équipements informatiques ;
- Réception du courrier et les missions.

9.2 Le secrétariat de la Sous-direction de l'administration

La sous-direction de l'administration est administré par un sous directeur de l'administration des moyens, dont elle est chargée des tâches suivantes ;

- Suivi des mouvements du personnel ;
- La tenue des registres réglementaires ;
- Suivi des congés ;
- Suivi du pointage : l'absence et sortie du personnel ;
- Établissement des ordres de mission et leurs enregistrements ;
- La réception des communications téléphoniques ;
- Le classement ;
- Saisie des textes.

10. La sous-direction des pensions (S.D.P)

La sous-direction des pensions est administrée par un sous-directeur, qui veille au bon suivi des taches suivantes :

- Remise des statistiques ;
- Explication des textes et la réglementation ;
- Organisation des services ;
- La collaboration avec les services.

La sous-direction des pensions est structurée comme suit : deux divisions, la secrétaire, le contrôleur, le contrôle médicale et l'accueil.

10.1 Division liquidation

C'est la prise en charge pour la première fois d'un dossier de retraité nouvellement déposé. Cette division est aussi composée des services cités ci-dessous ;

10.1.1 Service constitution

- Ouverture des dossiers de pensions ;
- Saisie des nouveaux dossiers ;
- Classement des dossiers ;
- Suivi des fichiers de pensions.

10.1.2 Service liquidation régimes algérien

- Liquidation des dossiers en régimes algérien ;
- Transmission des décomptes au service mandatement.

10.1.3 Service liquidation coordination

- Liquidation des dossiers coordination ;
- Saisie de la caisse étrangère pour dossier dont le demandeur travaille à l'étranger et en Algérie.

10.2 Division révision

Cette division est chargée de la reprise d'un dossier déjà liquidé suite à des nouveaux éléments et constituée des mêmes services que la liquidation, ayant une fonction de réviser les dossiers liquidés. Il est principalement constitué de l'accueil qui remplit les fonctions suivantes :

- Donner des renseignements d'ordre général relatif à la sécurité sociale;
- Renseignement et orientation des assurés sociaux, et la liquidation des pensions, révision des dossiers et mandatements ;
- Réception des demandes de pensions.
- La reconstitution de carrière.

10.3 Secrétariat de la sous-direction des pensions

Le sous-directeur des pensions est assisté d'une secrétaire à laquelle il délègue les tâches suivantes :

- Classement dossiers ;

- Prise en charge des rendez-vous et les communications téléphoniques ;
- Saisie des textes sur micro-ordinateur (traitement de texte) ;
- Exécution des tâches qu'on lui confie.

10.4 Contrôleur (enquêteur)

Il vérifie l'authenticité des pièces produites par les employeurs, et contrôle le cas échéant tout défaut de déclaration.

10.5 Le contrôle médical

Ce contrôle médical est chargé du diagnostic de l'état d'incapacité du demandeur de retraite en France cette prestation est assurée pour le compte des caisses de sécurité sociale Française.

11. La sous-direction des opérations financières (SDOF)

La sous-direction des opérations financières est administrée par un sous-directeur, ce dernier est assisté par la secrétaire. Cette sous-direction est fractionnée en trois services chargés des tâches énumérées ci-dessous ;

11.1 Service mandatement

Cette sous structure est chargée principalement de :

- Payer mensuellement les pensions de retraite déjà accordées et de prendre celles nouvellement liquidées ;
- Réexpédier les mandats ré-imputés pour divers motifs ;
- Transférer les paiements vers d'autres agences et assurer la continuité des paiements hérités suites aux changements d'adresses des retraités ;
- Mandater les rappels et notification d'ordre de reversement des sommes indument perçu suite à la révision intervenus ;
- Régler les arrérages dus au décès des retraités à leurs héritiers ;
- Prise en charge des ayants droit en matière (d'allocation familiales traitement des dossiers, paiements et modifications).

11.2 Services recouvrements

Le service recouvrement a pour mission de recouvrir les cotisations dues au rachat de la période de participation à la lutte de libération nationale et le taux d'invalidité attribué par le ministre des moudjahidine.

Exemple

Lorsque le moudjahid demande une pension de retraite auprès de la caisse nationale pour ses activités salariées, la période de participation à la guerre de libération nationale lui est validée en double ainsi que le taux d'invalidité a raison de quatre trimestres par tranche de 10% par le service des pensions. Ce dernier transmet une facture de rachat de cotisations « Ancien Moudjahid » en application de l'article 29 de la loi 83/12 au service recouvrement qui procédera à la récupération des montants dus auprès de l'assuré.

11.3 Service comptabilité

Le service de comptabilité contrôle et suit la gestion des finances « dépenses et recettes »

11.3.1 Dépenses

Les dépenses de l'agence sont :

- Paie et charges sociales ;
- Paiement des pensions et charges (AS, IRG, VF) ;
- Fonctionnement des services et équipements ;

11.3.2 Recettes

Les recettes distinguent les activités suivantes ;

- Encaissement des cotisations (retraite) des travailleurs ;
- Encaissement des cotisations (rachat) des moudjahidin ;
- Encaissement des ressourcements des allocations familiales payés aux retraités relevant de la fonction publique.

11.3.3 Constatation et comptabilisation des dépenses et recettes

Le service assure la constatation et comptabilisation des recettes et dépenses en produisant les informations comptables. Parmi ses activités, nous citons ;

- Tenue des livres des banques et caisses ;
- Tirages des balances, journaux auxiliaires et grands livres ;
- Bilan (régularisation des comptes, regroupement des comptes, balance après inventaire et contrôle du bilan).

12. Sous-direction de la reconstitution des carrières (SDRC)

La sous-direction de la reconstitution des carrières est administrée par un sous-directeur, qui veille au bon suivi des tâches suivantes :

- saisir les salaires de l'assiette de calcul ;
- saisir de l'archive Agricoles ainsi que l'opération de redressement des lignes non valides ;
- vérifier les salaires saisis ;
- établir les demandes de relevé de carrière régime général et régime agricole ;
- établir les demandes de relevé de carrière inter-agence ;
- Collecte des déclarations annuelles des salaires DAS (DAS sur support papier et DAS Informatique).

Nous avons présenté, dans cette section, la Caisse Nationale des Retraites (CNR) et l'agence de T.O en se basant sur l'histoire, missions et objectifs ainsi que l'organisation structurelle.

La CNR dispose d'une agence dans chaque wilaya dont nous avons choisi celle de T.O pour notre étude de cas, donc, à l'aide des informations comptables provenant de service comptabilité de cette agence, nous allons procéder à analyser sa situation financière de durant les exercices 2014, 2015 et 2015 dans la section suivante.

SECTION 2 : L'analyse de la situation financière de la CNR-Agence de T.O

Dans cette section, nous allons présenter le contenu de bilans et le Tableau de Compte de Résultat (TCR) de l'agence pendant les années 2014, 2015 et 2016 avant de procéder à l'analyse de sa situation financière

1. Présentation des bilans de l'agence

Afin d'effectuer notre étude de cas, nous allons utiliser les bilans de l'agence pendant trois exercices (2014, 2015 et 2016), présentés ci-dessous :

Tableau N°3 :L'actif du bilan au 31/12 des années 2014, 2015 et 2016

ACTIF	NOTE	2014	2015	2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Immobilisations incorporelles		143 395,42	82 387,18	30 972,94
Immobilisations corporelles				
Terrains		997 155,27	997 155,27	997 155,27
Bâtiments		73 446 520,52	75 042 343,75	72 226 939,89
Autres immobilisations corporelles		15 537 611,33	17 712 931,36	19 213 998,92
Immobilisations en cours		265 583,94	1 908 157,81	839 999,16
Immobilisations financières				
Prêts et autres actifs financiers non courants	R1S5L4	4 105 620,51	3 059 583,08	1 963 195,65
TOTAL ACTIF NON COURANT		94 515 886,99	98 802 558,45	95 272 261,83
<u>ACTIF COURANT</u>				
Stocks et encours	R2S1L1	3 577 041,41	4 215 609,85	4 512 553,95
Clients	R2S2L1	596 698 166,42	535 190 247,66	991 501 815,46
Autres débiteurs		336 503 809,86	636 995 203,05	1 816 339 526,07
Trésorerie		770 000 234,55	346 613 849,13	111 520 939,83
TOTAL ACTIF COURANT		1 706 779 252,24	1 523 014 909,69	2 923 874 835,31
TOTAL GENERAL ACTIF		1 801 295 139,23	1 621 817 468,14	3 019 147 097,14

Source : CNR-Agence de T.O

Tableau N°4 : Le Passif du bilan au 31/12 des années 2014, 2015 et 2016

PASSIF	NOTE	2014	2015	2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Résultat net – Résultat net du groupe (1)		-10 869 012 480,54	-14 137 711 212,52	-17 462 227 862,55
Autres capitaux propres – Report à nouveau	R1L07			
Compte de liaison		12 262 853 093,57	15 223 108 129,95	19 708 509 586,62
TOTAL 1		1 393 840 613,03	1 085 396 917,43	2 246 281 724,07
<u>PASSIF NON COURANT</u>				
Provisions et produits constatés d'avance		83 236 963,08	74 394 457,36	63 256 548,50
TOTAL 2		83 236 963,08	74 394 457,36	63 256 548,50
<u>PASSIF COURANT</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés		3 330 825,10	170 300 880,50	320 524 191,36
Autres dettes	R3L03	320 886 738,02	291 725 212,85	389 084 633,21
TOTAL 3		324 217 563,12	462 026 093,35	709 608 824,57
TOTAL GENERAL PASSIF		1 801 295 139,23	1 621 817 468,14	3 019 147 097,14

Source : CNR-Agence de T.O

2. Analyse de l'équilibre financier de l'agence

Ici nous allons analyser l'équilibre à long terme, à court terme et à très court terme (l'équilibre immédiat)

2.1 Analyse de l'équilibre financier à long terme (FR)

Le calcul de fonds de roulement se fait par le haut du bilan ou par le bas du bilan.

2.2.1. Calcul de FR par le haut du bilan

$$\text{FR} = \text{Capitaux permanent} - \text{Actifs immobilisés}$$

Avec Capitaux permanent = Capitaux propres + Passif non courant

Tableau N° 5 : Détermination du FR par le haut du bilan durant l'exercice 2014, 2015et 2016

Désignation	2014	2015	2016
Capitaux propres	1 393 840613,03	1 085 396 917,43	2 246 281 724,07
Passif non courant	83 236 963,08	74 394 457,36	63 256 548,50
Capitaux permanents	1 477 077 561,11	1 159 791 374,79	2 309 538 272,57
Actif immobilisés	94 515 866,99	98 802 558,45	95 272 261,83
FR par le haut du bilan	1 382 561 709, 12	1 060 988 816,34	2 214 266 010,74

Source : Etabli par nos soins

2.2.2 Calcul de FR par le bas du bilan

$$\text{FR} = \text{Actifs circulants} - \text{Passifs circulants}$$

Tableau N° 6 : Détermination du FR par le bas du bilan durant l'exercice 2014, 2015et 2016

Désignation	2014	2015	2016
Actifs circulants	1 706 779 252,24	1 523 014 909,69	2 923 874 835,31
Passifs circulants	324 217 563,12	462 026 093,35	709 608 824,57
FR par le bas du bilan	1 382 561 709, 12	1 060 988 816,34	2 214 266 010,74

Source : Etabli par nos soins

L'agence est en équilibre financier à long terme sur la période étudiée ce qui signifie que l'agence a bien respecté totalement les ratios prudentiels dans la mesure où elle finance ses immobilisations (actifs non courants) par ses ressources permanents (capitaux propres et passif non courant).

Autrement dit, l'agence dégage une marge de sécurité destinée en financement d'une partie de l'actif qui n'est pas financée par le passif courant.

2.2.3 Calcul de FR propres

$$\text{FR Propres} = \text{Capitaux propres} - \text{Valeurs immobilisées}$$

Tableau N°7 : Détermination de FR Propres durant l'exercice 2014, 2015 et 2016

Désignation	2014	2015	2016
Capitaux propres	1 393 840 613,03	1 085 396 917,43	2 246 281 724,07
Valeurs immobilisées	94 515 866,99	98 802 558,45	95 272 261,83
FR Propres	1 299 324 746,04	986 594 358,98	2 151 009 462,24

Source : Etabli par nos soins

Nous constatons que le fonds de roulement propres est positif durant la période étudiée qui signifie que les immobilisations de l'agence sont intégralement financées de façon autonome par les capitaux propres.

2.2.4 Calcul de FR étranger

$$\text{FR étranger} = \text{Actifs circulants} - \text{Capitaux propres}$$

Tableau N°8 : Détermination de FR étranger durant l'exercice 2014, 2015 et 2016

Désignation	2014	2015	2016
Actifs circulants	1 706 779 252,24	1 523 014 909,69	2 923 874 835,31
Capitaux propres	1 393 840 613,03	1 085 396 917,43	2 246 281 724,07
FR étranger	312 938 639,21	437 617 992,26	677 593 111,24

Source : Etabli par nos soins

Le Fonds de roulement étranger désigne l'excédent des actifs circulants sur les capitaux propres. Dans ce cas la plus part des actifs circulants est financée par des capitaux étranger.

3. Calcul de l'équilibre financier à court terme (BFR)

$$\text{BFR} = \text{actif courant (hors disponibilité)} - \text{passif courant}$$

$$\text{BFR} = (\text{Stocks} + \text{créances}) - \text{Passif courant}$$

Tableau N°9 : Calcul de BFR durant l'exercice 2014, 2015 et 2016

Désignation	2014	2015	2016
Valeur d'exploitation	3 577 041,41	4 215 609,85	4 512 553,95
Valeurs réalisable	933 201 976,28	1 172 185 450,71	2 807 841 341,53
Dettes à court terme	324 217 563,12	462 026 093,35	709 608 824,57
BFR	612 561 454,57	714 374 967,21	2 102 745 070,91

Source : Etabli par nos soins

Nous observons un BFR positif durant toutes les trois années (2014, 2015 et 2016) ce qui nous permet de dire que les emplois d'exploitation de la structure sont supérieurs aux ressources d'exploitation.

4. L'équilibre financier immédiat (trésorerie nette)

La trésorerie nette est définie comme le résultat de la différence entre les actifs de la trésorerie (disponibilités) et les passifs de la trésorerie (les dettes financières les plus rapidement exigible)

$$TN = FR - BFR ;$$

Tableau 10 : Calcul de TN durant l'exercice 2014, 2015 et 2016

Désignation	2014	2015	2016
FR	1 382 561 709, 12	1 060 988 816,34	2 214 266 010,74
BFR	612 561 454,57	714 374 967,21	2 102 745 070,91
TN	770 000 254,55	346 613 849,13	111 521 030,83

Source : Etabli par nos soins

Nous constatons une trésorerie nette positive durant la période étudiée, ce qui stipule qu'une partie des capitaux permanents est employée dans les actifs circulants de trésorerie.

4.1 Analyse de l'activité de l'agence

L'analyse de l'activité de l'agence est possible grâce à l'utilisation du TCR présente ci-après ;

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR -Agence locale de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau N°11 : Présentation du TCR sur les périodes 2014, 2015 et 2016

DESIGNATION	NOTE	2014	2015	2016
Ventes et produits annexes		11 743 699 421,72	12 448 499 661,70	13 803 440 609,02
1-PRODUCTION DE L'EXERCICE		11 743 699 421,72	12 448 499 661,70	13 803 440 609,02
Achats consommés		-22 336 001 582,74	-26 122 214 401,87	-30 842 356 266,64
Services extérieurs et autres consommations		-34 545 984,83	-256 518 047,88	-219 632 573,36
2-CONSOMMATION DE L'EXERCICE		-22 370 547 567,57	-26 378 732 449,75	-31 061 988 840,00
3-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (1-2)		-10 626 848 145,85	-13 930 232 788,05	-17 258 548 230,98
Charges de personnel		-203 330 225,47	-200 039 028,75	-191 680 600,69
Impôts, taxes et versements assimilés		-4 600,00	-177 630,00	-85 805,00
4-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		-10 830 182 971,32	-14 130 449 446,80	-17 450 314 636,67
Autres produits opérationnels		6 087 433,47	49 520 014,93	10 155 783,20
Autres charges opérationnelles		-3 603 219,54	-218 582,10	-378 337,46
Dot Amorti, Prov et pertes de valeurs		-41 254 506,38	-57 130 114,98	-41 375 731,32
Reprise sur pertes de valeurs et provisions			532 503,86	19 640 647,13
5-RESULTAT OPERATIONNEL		-10 868 953 263,77	14 137 745 625,09	-17 462 272 275,12
Produits financiers		28 491,66	122 121,00	44 412,57
Charges financières		-87 708,43	87 708,43	
6-RESULTAT FINANCIER		-59 216,77	34 412,57	44 412,57
7-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT(5+6)		-10 869 012 480,54	-14 137 711 212,52	-17 462 227 862,55
Impôts exigibles sur résultats ordinaires				
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires				
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		11 749 815 346,85	12 498 674 301,49	13 833 281 451,92
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		-22 618 827 827,39	-26 636 385 514,01	-31 295 509 314,47
8-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		-10 869 012 480,54	-14 137 711 212,52	-17 462 227 862,55
9-RESULTAT EXTRA ORDINAIRE				
10-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	R7N	-10 869 012 480,54	-14 137 711 212,52	-17 462 227 862,55

Source: CNR-Agence de T.O

4.1.1 Production de l'exercice (Cotisations reçues de la CNAS)

Dans le cas de cette agence, la production relève de recouvrement des cotisations sociales ; ceux qu'elle appelle « ventes et produits annexes » elle est en évolution positive croissante pendant les trois années d'exercices au montant de ;

11743 699 421,72 en 2014 à **12 448 499 661,70** en 2015 et à **13 803 440 609,02** en 2016,

4.1.2 Valeur ajoutée

La valeur ajoutée est la différence entre la production et la consommation de l'exercice. Dans ce cas elle a connue une variation négative durant les trois exercices, elle est passée de - **10 626 848 145,85** en 2014 à - **10 626 848 145,85** en 2015 et à - **17 258 548 230,98**. Cette variation signifie une augmentation des consommations (en matière de paiements des pensions) plus importante que l'augmentation de la production de l'exercice (cotisations).

4.1.3 Excédent brut de l'exploitation

L'agence a dégagée un EBE négatif pendant les trois années, il est passé de - **10 830 182 971,32** en 2014 à - **14 130 449 446,80** en 2015 et à - **17 450 314 636,67** en 2016, cela est à cause la valeur ajoutée négative.

4.1.4 Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif sur la période étudiée et aussi a connu une variation négative car il ya toujours des charges opérationnelles volumique par rapport aux produits opérationnels.

C'est toujours la même situation pour le résultat financier et le résultat ordinaire.

4.1.5 Le résultat net

Le résultat net est aussi négatif sur la période étudiée est cela est d'une manière automatique ; c'est-à-dire l'agence a un cumul des charges par rapport aux produits donc ce n'est pas possible d'avoir un résultat net positive.

Les cotisations sont inférieures de pensions de retraités, il ya encore les charges de fonctionnement de l'agence qui dépend au mêmes cotisations, l'agence est obligée de faire recours à l'appel de fonds auprès de la Direction Générale chaque fois qu'elle se trouve avec un manque des fonds.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR -Agence locale de la wilaya de Tizi-Ouzou

En manière générale nous pouvons dire que cette agence n'a pas d'une autonomie financière et cette dernière est liée au système de retraite par répartition, ce système est affecté par la relation entre le nombre des cotisants et ce des retraités.

Dans ce cas nous avons la relation cotisants < retraités, =résultat net négatif.

5. Détermination des ratios

Par rapport à la nature d'activité de la CNR -Agence de T.O nous sommes dans une obligation d'étudier que les ratios de structure de l'agence (ratios de financement et ceux de la liquidité).

6. Ratio financement de ressources stables

Il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables. Ce ratio doit être supérieur à 1 car c'est important que les emplois stables soient assurés par les ressources stables.

$$\text{Ratio des ressources stables} = \frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois stables}}$$

Tableau N° 12 : Les ratios de ressources stable pour l'exercice 2014, 2015 et 2016

Eléments	2014	2015	2016
Ressources stables	1 4 77 0 77 576,11	1 159 791 374,79	2 309 538 272,57
Emplois stables	94 515 886,99	98 802 558,45	95 272 261,83
Ratio	15,62	11,73	24,24

Source : Etabli par nos soins.

Nous constatons un ratio de financement de ressources stable supérieur à 1 pour les exercices 2014, 2015 et 2016 ce qui signifie que les ressources stables financent les actifs à long terme.

7. Ratio d'autonomie financière

Il est défini comme un rapport qui mesure la part de capitaux propres dans les ressources durables. Les capitaux propres doivent être suffisants pour assurer l'autonomie financière de l'agence.

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total de dettes}}$$

Tableau N°13 : Les ratios d'autonomie financière pour l'exercice 2014, 2015 et 2016

Eléments	2014	2015	2016
Capitaux propres	1 393 840 613,03	1 085 396 917,43	2 246 281 724,07
Total de dettes	407 454 526,2	536 420 550,7	772 865 373,07
Ratio	3,42	2,02	2,90

Source : Etabli par nos soins

Nous constatons que le ratio d'autonomie financière est toujours supérieur à 1 pendant toutes les trois exercices ce qui signifie que les capitaux propres de l'agence couvre largement le niveau de ces dettes, elle dispose d'une situation financière confortable et d'une indépendance aux capitaux extérieurs.

8. Ratio d'endettement à terme

Il nous donne une estimation sur le niveau d'endettement

$$\text{Ratio d'endettement à} = \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Dettes à plus d'un an}}$$

Tableau N°14 : Les ratios d'endettement à terme pour l'exercice 2014, 2015 et 2016

Eléments	2014	2015	2016
Capitaux propres	1 393 840 613,03	1 085 396 917,43	2 246 281 724,07
Dettes à plus d'un an	83 236 963,08	74 394 457,36	63 256 548,50
Ratio	16,74	14,58	35,51

Source : Etabli par nos soins

Ce ratio est plus de 1 sur la période étudiée, il signifie que la dette reste inférieure aux capitaux propres.

9. Ratio de liquidité générale

Le ratio de liquidité générale est un indicateur de la liquidité d'agence et de sa capacité à rembourser ses dettes à court terme. Un ratio de liquidité générale supérieur à 1 équivaut à avoir un fonds de roulement positif.

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actif circulants}}{\text{Passif circulant}}$$

Tableau N°15 : Les ratios de liquidité générale de l'exercice 2014, 2015 et 2016

Elément	2014	2015	2016
Actif circulants	1 706 779 252,24	1 523 014 909,69	2 923 874 835,31
Passif circulants	324 217 563,12	462 026 093,35	709 608 824,57
Ratio	5,26	3,30	4,12

Source : Etabli par nos soins

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR -Agence locale de la wilaya de Tizi-Ouzou

Notons que des ratios de liquidité générale est supérieur à 1, signifient que l'agence arrive à rembourser ses dettes à court terme sans des difficultés.

9.1 Synthèse de la situation financière de la CNR ; l'agence de la Wilaya de T-O

Tableau N°16 : Sommaire de la situation financière de l'agence.

ELEMENTS	2014	2015	2016
FR	1 382 561 709, 12	1 060 988 816,34	2 214 266 010,74
BFR	612 561 454,57	714 374 967,21	2 102 745 070,91
TN	770 000 254,55	346 613 849,13	111 521 030,83
FINANCEMENT DES RESSOURCES STABLES	15,62	11,73	24,24
AUTONOMIE FINANCIERE	3,42	2,02	2,90
ENDETTEMENT	16,74	14,58	35,51
LIQUIDITE	5,26	3,30	4,12

Source : Etabli par nos soins

Rappelons-nous que notre étude est limite à une seule agence (CNR -Agence de T.O), nous constatons que la situation financière sur la période étudiée (2014, 2015 et 2016) est en bonne santé mais elle est en rapport avec l'étude du bilan.

En effet les ressources dans le passif du bilan sont gérées par le trésor public à travers la direction générale, ce qui permet de garder l'équilibre financier du bilan.

C'est au niveau de tableau de compte de résultat que nous pouvons justifier la situation déficitaire de l'agence. Ici, cette dernière a montrée les dépenses (en matière de prestations et charges de fonctionnement de l'agence) engagées hors les cotisations.

Donc les montants des consommations ou des charges négatives dans le tableau de compte de résultat signifient que l'agence a consommée ou a payée les charges mais la

somme qu'elle a utilisée ne lui appartient pas (elle est supérieure aux cotisations reçues), elle l'a obtenu grâce à l'appel de fonds auprès de la DG

En fait, la comptabilité effectuée au niveau de l'agence est d'une manière globale. Elle peut sembler plus claire au moment de l'analyse des états financiers consolidés de la CNR au niveau de la Direction Générale (DG) parce qu'il y a un nombre assez important d'enregistrements des transferts inter-agences et des transferts du compte liaison. Les fonds précédents ne font pas partis de la quote-part de la CNAS. Nous n'arrivons pas à tracer ces transferts, sauf les sommes négatives.

Conclusion

Après avoir procédé à l'analyse financière de la Caisse Nationale des Retraites, agence de T.O, et grâce aux outils de l'analyse financière à savoir les indicateurs de l'équilibre financier, les ratios financiers et l'analyse de tableau de compte de résultat, nous constatons que la situation déficitaire de l'agence se voit au niveau d'analyse du tableau de compte de résultat.

Dans le bilan, l'équilibre à long terme est assuré par le fait que les immobilisations sont financées par le trésor public. Ainsi donc, ses actifs sont majoritairement financés par le budget de l'Etat ce qui est montré par des ratios positifs, parfois très élevés. En même temps on se retrouve avec un résultat net négatif à l'analyse de l'activité de l'agence.

En effet, l'analyse financière reste un outil indispensable dans la prise de décision de la CNR, la direction/ les décideurs sont menés à étudier et analyser la situation financière de la CNR avant de proposer les solutions à appliquer pour assurer la pérennité de la CNR.

Dans cette recherche, nous nous sommes attelés dans un premier temps à mettre en évidence le déséquilibre financier de la CNR, en prenant comme cas pratique l'agence de Tizi-Ouzou, avec le point d'appui qui est l'analyse financière et émettre des recommandations pour la prise de décisions dans un deuxième temps.

En effet, la fonction première d'une caisse de retraite est la collecte des cotisations et la fourniture de prestations aux retraités. Le régime par répartition, comme nous avons pu le constater, a quelques limites dans la mesure où le nombre des retraités est supérieur à celui des cotisants. Le ratio démographique qui est de 1 retraité pour 5 cotisants n'est donc pas respecté. Ce qui est naturellement une cause de déséquilibre structurel de la CNR.

La recherche de solution à cette situation préoccupante nous a ramené à faire référence à certaines mesures prises dans le cadre de la réforme de la CNR notamment la modification de l'âge de départ à la retraite, la retraite proportionnelle, la retraite anticipée et la retraite sans condition d'âge (la nouvelle loi de 2017) ainsi que le relèvement du taux de cotisation (encore une proposition).

Son objet est de mesurer l'écart entre les cotisations et les rémunérations aux retraites et par la même occasion de rétablir l'équilibre financier (bilan, compte de résultat) de la structure.

Notre travail a consisté donc en l'application de l'analyse financière à la CNR, qui devrait contribuer à la maîtrise, par cet organisme, de ses ratios prudentiels (afin d'assurer un équilibre financier).

L'analyse financière reste encore une approche novatrice dans le monde des caisses des retraites. A cet égard, nous sommes conscients de ne pas avoir épuisé toute l'essence de cette méthode ainsi que son application dans le cadre de la retraite. La problématique reste donc ouverte et pourra être approfondie en d'autres circonstances.

BIBLIOGRAPHIE

1. Les ouvrages

- GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, « *Analyse financière ; Les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément au plan comptable à jour en 2008* », Lextenso éditions-Paris-2008.
- BRUNO Palier, « *Que sais-je ?, LA REFORME DES RETRAITES* », puf éditions, 6, avenue Reille, 75014 Paris, 2014
- CHIHA Khemisi, « *Gestion et Stratégie financière* », éditions Houma, Alger-1^{er} éditions 2005.
- BOULIER Jean-François, DUPRE Denis, « *Gestion Financière des Fonds de Retraite* », édition ECONOMICA, 49, rue Héricart, 75015 Paris, 2002
- LAHILE Jean-Pierre, « *ANALYSE FINANCIERE* », édition Dunod, Paris, 2007
- PHILIPPE DOUSTE-BLAZY avec les réactions de Patrick Artus, Marc Blondel et Jean-Paul Fitoussi, « *Pour sauver nos retraites* », collection demain Plon, 1998.
- TATEB ZITOUN, « *ANALYSE Financière* », BERTI Editions, Alger, 2003
- MOLLARD Dominique, « *Systèmes décisionnels et pilotage de la performance* », Edition LAVOISIER, Paris, 2006.
- HOUNOUNOU ALBERIC, 100 fiches pour comprendre l'organisation et la gestion de l'entreprise, Edition Bréal, paris, 2005,
- ETIENNE G, Harb, VERYZHENKO Iryna, MASSET Astrid et MURAT Philippe, Finance, édition DUNOD, 2014, p71
- N. REBAINE née LOTMAN, Introduction à l'analyse financière, édition les pages bleues, Alger, 2008.
- FETTY Alessandrine Asmina, contribution à l'amélioration de la prise de décision par l'analyse financière, cas de l'imprimerie BOB, mémoire de maîtrise en gestion : Finance et comptabilité, Université d'Antananarivo, faculté du droit, d'économie, de gestion et sociologie, 2007, P34

2. Les mémoires et thèses

- M. CHERKI Redouane, « *Les perspectives d'avenir des organismes de sécurité sociale en Algérie à travers leur situation financière. Cas de la Caisse Nationale des Retraites (CNR)* », Mémoire de fin d'études en vue d'obtention de diplôme de licence, UMMTO 2010.

- TALFI Mohamed, « Organisation des systèmes de retraites et modélisation des fonds de pension », Thèse de doctorat, l'Université Claude Bernard –Lyon 1 2007.
- TOURE M. Ibrahim, « Optimisation de la gestion financière d'une caisse de retraite. Cas de CGRAE » Mémoire de fin d'études en vue d'obtention de diplôme de master, CESAG 2014.

3. Sites internet

- www.cnr-dz.com
- <https://retraite.ooreka.fr>

Annexe 01 : Questionnaire.

Nom : AMIROU

Désignation de binôme :

Prénom : Smail

1. Hadou El hadj Radia
2. Shabani Mwajuma M.

Profession : chargé d'étude à la sous direction des opérations financières à la CNR ; L'agence locale de Tizi-Ouzou

Master Finance.

Guide d'entretien

Nous avons fait ce guide d'entretien sous forme de questionnaire pour l'objet d'avoir une connaissance générale sur la retraite en Algérie ; le système opté pour le pays, ses avantages et inconvénients ainsi que son fonctionnement.

Questions et réponses.

1. Comment voyez-vous le problème de retraites d'un point de vue intergénérationnel (par répartition)
 - Un système de retraite par répartition est basé sur une solidarité intergénérationnelle, les actifs de la période finance les retraités de la même période.
Le bon fonctionnement de ce système est strictement lié ;
 - à un équilibre démographique de la société (le nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités),
 - au niveau de l'emploi dans l'économie, le taux de l'emploi de la population active ; plus le taux de l'emploi augmente, plus le financement des retraités augmente et inversement.
2. Quelles sont les avantages et les inconvénients de système de retraite par répartition ?
 - **Les avantages :**
 - La solidarité intergénérationnelle de la société,
 - Le financement est assuré par la population active occupée et non pas par l'Etat.

➤ **Les inconvénients :**

- Le risque de déséquilibre démographique,
- Le risque de la baisse de niveau de l'emploi.

3. Quelles sont les conditions qu'il faut avoir pour qualifier au départ de la retraite ?

➤ **Condition d'âge :**

L'âge légal de départ à la retraite est fixé à 60ans par la loi.

➤ **Condition de travail :**

Avoir cumulé au moins 15années du travail et avoir verser les cotisations sociales lors de son travail aux organismes de sécurité sociale (CNAS).

4. Quels sont les éléments (documents) nécessaires pour déposer un dossier de retraite ?

➤ Les documents à fournir sont règlementés, c'est -à-dire c'est par rapport à la loi qui stipule le fonctionnement de la caisse. La nature des documents à fournir varient par rapport au type de la retraite ; soit direct ou de réversion.

➤ **Pour la retraite directe ;**

- Demande de pension (imprimé CNR),
- Une demande manuscrite,
- Fiche familial d'état civil,
- Certificat de vie (conjoint),
- N° d'acte de naissance,
- N° d'acte de naissance (conjoint),
- Justification d'activité (imprimé CNR), (Attestation de 60mois/Attestation de travail),
- Carte d'assurance (photocopie),
- Justification d'activité en France (Pour ceux qui ont travaillé en France),
- Deux (02) photos d'identité,
- Copie de la carte nationale d'identité,
- Attestation de non activité de conjoint,
- Une cheque barré (Spécimen CCP)/ Banque,
- Attestation de non activité salariée précisant la date de cessation établie par l'APC,
- L'original + copie Livret militaire OU dispense.

➤ **Pour la pension de réversion :**

- **Veuve :**
 - Demande de pension model CNR Réf : Réf/01/2008,

- Fiche familiale d'état civil avec mentions (Mentions marginales au nom de la veuve),
- Acte de décès de l'assuré,
- Acte de naissance de la veuve (en langue Française) N° 12 (pour la caisse Française),
- Acte de naissance du défunt (en langue Française) N° 12 (pour la caisse Française),
- Justification d'activité en Algérie (imprimés CNR),
- Justification d'activité en France,
- Deux (02) photos d'identité de la veuve,
- Copie de la carte nationale d'identité,
- Une cheque barré CCP,
- Copie de la carte d'assurance,
- Cas de collatéraux, déclarations sur l'honneur de prise en charge par le défunt retraité.

- **Ascendant(e) :**

- Demande de pension model CNR Réf : Réf/01/2008,
- Fiche familiale d'état civil avec mentions,
- Acte de décès de l'assuré,
- Acte de naissance du défunt,
- Acte de naissance de l'assuré,
- Justification d'activité du défunt,
- Attestation de charge.

- **Orphelins :**

Pour les orphelins majeurs :

- Formulaire de demande de pension de réversion dument renseigné,
- Attestation de non activité signée par deux (02) témoins et légalisée par l'APC,
- Attestation de non mariage signée par deux (02) témoins et légalisée par l'APC,
- Photocopie de la pièce d'identité,
- Relève d'identité postale ou bancaire,
- Certificat de vie.

5. Sur quelle base vous ordonner les dossiers ?

- Sur la base d de type de la retraite ; Il y a un dossier jeune pour la retraite directe et un dossier bleue pour la pension de réversion.
6. Quel sont les types de retraites ?
- i. **Allocation de retraite** ; pour ceux qui justifie une durée de travail de moins de 15ans sont alloué à partir de 60ans d'âge pour les hommes, les femmes à partir de 55ans.
 - ii. **Pension de retraite** ; Pour ceux qui justifie plus de 15ans de travail. Il est aussi appelé retraite normal à 60ans.
 - iii. **Retraite proportionnelle** ; ici il faut avoir au moins 20ans de travail à l'âge de 50ans pour les hommes et de 45ans pour les femmes.
 - iv. **Retraite sans conditions d'âge** ; Il faut avoir cumulé 32ans de travail ou plus avant l'âge de 60ans.
7. De quoi s'agit –il la nouvelle loi de 2017 portant sur la retraite?
- Elle tout simplement une loi rectificatrice, c'est – à- dire elle est mis en place pour rectifier quelques conditions aux droits de la retraite.
8. Pour quoi l'application de la nouvelle loi?
- C'est essentiellement pour contrôler le ratio entre les cotisants et les pensionnées afin de trouver un équilibre entre les cotisations reçues et les pensions accordés.

Annexe 02 : Bilan.

ACTIF	NOTE	2014	2015	2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Immobilisations incorporelles		143 395,42	82 387,18	30 972,94
Immobilisations corporelles				
Terrains		997 155,27	997 155,27	997 155,27
Bâtiments		73 446 520,52	75 042 343,75	72 226 939,89
Autres immobilisations corporelles		15 537 611,33	17 712 931,36	19 213 998,92
Immobilisations en cours		265 583,94	1 908 157,81	839 999,16
Immobilisations financières				
Prêts et autres actifs financiers non courants	R1S5L4	4 105 620,51	3 059 583,08	1 963 195,65
TOTAL ACTIF NON COURANT		94 515 886,99	98 802 558,45	95 272 261,83
<u>ACTIF COURANT</u>				
Stocks et encours	R2S1L1	3 577 041,41	4 215 609,85	4 512 553,95
Clients	R2S2L1	596 698 166,42	535 190 247,66	991 501 815,46
Autres débiteurs		336 503 809,86	636 995 203,05	1 816 339 526,07
Trésorerie		770 000 234,55	346 613 849,13	111 520 939,83
TOTAL ACTIF COURANT		1 706 779 252,24	1 523 014 909,69	2 923 874 835,31
TOTAL GENERAL ACTIF		1 801 295 139,23	1 621 817 468,14	3 019 147 097,14

PASSIF	NOTE	2014	2015	2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Résultat net – Résultat net du groupe (1)		-10 869 012 480,54	-14 137 711 212,52	-17 462 227 862,55
Autres capitaux propres – Report à nouveau	R1L07			
Compte de liaison		12 262 853 093,57	15 223 108 129,95	19 708 509 586,62
TOTAL 1		1 393 840 613,03	1 085 396 917,43	2 246 281 724,07
<u>PASSIF NON COURANT</u>				
Provisions et produits constatés d'avance		83 236 963,08	74 394 457,36	63 256 548,50
TOTAL 2		83 236 963,08	74 394 457,36	63 256 548,50
<u>PASSIF COURANT</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés		3 330 825,10	170 300 880,50	320 524 191,36
Autres dettes	R3L03	320 886 738,02	291 725 212,85	389 084 633,21
TOTAL 3		324 217 563,12	462 026 093,35	709 608 824,57
TOTAL GENERAL PASSIF		1 801 295 139,23	1 621 817 468,14	3 019 147 097,14

Annexe 03 : Compte du résultat

DESIGNATION	N O T E	2014	2015	2016
Ventes et produits annexes		11 743 699 421,72	12 448 499 661,70	13 803 440 609,02
1-PRODUCTION DE L'EXERCICE		11 743 699 421,72	12 448 499 661,70	13 803 440 609,02
Achats consommés		-22 336 001 582,74	-26 122 214 401,87	-30 842 356 266,64
Services extérieurs et autres consommations		-34 545 984,83	-256 518 047,88	-219 632 573,36
2-CONSOMMATION DE L'EXERCICE		-22 370 547 567,57	-26 378 732 449,75	-31 061 988 840,00
3-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (1-2)		-10 626 848 145,85	-10 626 848 145,85	-17 258 548 230,98
Charges de personnel		-203 330 225,47	-200 039 028,75	-191 680 600,69
Impôts, taxes et versements assimilés		-4 600,00	-177 630,00	-85 805,00
4-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		-10 830 182 971,32	-14 130 449 446,80	-17 450 314 636,67
Autres produits opérationnels		6 087 433,47	49 520 014,93	10 155 783,20
Autres charges opérationnelles		-3 603 219,54	-218 582,10	-378 337,46
Dot Amorti, Prov et pertes de valeurs		-41 254 506,38	-57 130 114,98	-41 375 731,32
Reprise sur pertes de valeurs et provisions			532 503,86	19 640 647,13
5-RESULTAT OPERATIONNEL		-10 868 953 263,77	14 137 745 625,09	-17 462 272 275,12
Produits financiers		28 491,66	122 121,00	44 412,57
Charges financières		-87 708,43	87 708,43	
6-RESULTAT FINANCIER		-59 216,77	34 412,57	44 412,57
7-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT (5+6)		-10 869 012 480,54	-14 137 711 212,52	-17 462 227 862,55
Impôts exigibles sur résultats ordinaires				
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires				
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		11 749 815 346,85	12 498 674 301,49	13 833 281 451,92
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		-22 618 827 827,39	-26 636 385 514,01	-31 295 509 314,47
8-RESULTAT NETDES ACTIVITES ORDINAIRES		-10 869 012 480,54	-14 137 711 212,52	-17 462 227 862,55
9-RESULTAT EXTRA ORDINAIRE				
10-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	R 7 N	-10 869 012 480,54	-14 137 711 212,52	-17 462 227 862,55

Annexe 04 : Annexes des notes sur les états financiers

Tableau Actif :

R1S5L4- Prêts et autres actifs financiers non courant

Avantages liés aux personnels

L'agence a constatée la dette vis-à-vis du personnel à la clôture de l'exercice (la caisse est redevable d'une partie de l'indemnité de départ en retraite)

R2S1L1-Stocks et en cours

Stocks

Les stocks ayant des valeurs insignifiantes sont enregistrés dans leurs comptes appropriés.

R2S2L1-Clients

Créances

L'agence enregistre les opérations d'encaissement avec les tiers tout en respectant les règles d'usage particulièrement avec la CNAS qui couvre 52% de dépense en matière de prestations.

Tableau passif

R1L07-Autres capitaux propres – Report à nouveau

Fonds propres

La gestion des fonds propres relève de la Direction générale néanmoins la comptabilisation dans le compte liaison siège (181000), ou à travers les alimentations d'appel des fonds ou de transfert d'investissement (équipements informatiques) enregistrés dans ce compte fait augmenter le compte fonds propres.

R3L03-Autres dettes

Dettes

L'augmentation de nombre de retraités notamment ceux de la fonction publique agissent négativement sur le résultat de l'exercice, aussi indemnités de départ en retraite « IIDR » qui pose une influence important sur le résultat.

L'enregistrement des transferts inter-agences (investissement, appel des fonds et les recouvrements) sont logis dans les comptes 181000 augmente les fonds propres.

Le TCR

R7N-Résultat net de l'exercice N

L'augmentation de nombre de retraités notamment ceux de la fonction publique agissent négativement sur le résultat de l'exercice, aussi indemnités de départ en retraite « IDR » qui pose une influence important sur le résultat.

Départ massif des retraités de l'éducation, garde communale dégage un impact financier très important, grevant même le résultat de l'exercice, ainsi que le budget prévisionnel.

Aussi, il est à signaler que durant le même exercice l'agence à géré en parallèle les allocations familiales de la fonction publique sur le plan financier.

Sommaire	
Remerciements	
Dédicaces	
Dédicaces	
Introduction générale	1

Chapitre I : L'Organisation des systèmes des retraites dans le monde

Introduction.....	5
-------------------	---

Section 1 : Les principes et systèmes mondiaux des retraites

1. Principes de la retraite	6
1.1 Principe de subvention et de répartition	6
1.1.1 Subvention	6
1.1.2 Répartition	7
1.2 Principe de retraite par capitalisation	7
1.2.1 Cotisation.....	7
1.2.2 Investissement.....	7
1.2.3 Prestation	7
1.3 Autres principes et caractéristiques des systèmes de retraites	8
1.3.1 Principe des pensions liées au service	8
1.3.2 Principe de la neutralité actuarielle	8
1.3.3 Principe de test	8
1.3.4 Principe d'universalité	8
1.3.5 Principes d'obligation ou de volontariat.....	8
1.3.6 Principe de réversion	9
1.3.7 Principe de calcul par points	9
1.3.8 Caractère de l'âge	9
1.3.9 Caractère privé ou public.....	9

1.3.10	Caractéristique de la couverture	9
1.3.11	Caractéristique du taux de remplacement	10
2.	Les systèmes de retraites dans le monde.	10
2.1	Les systèmes de retraite dans les pays membres de l'OCDE	10
2.1.1	Régime minimal de retraite de base en O.C.D.E.....	11
2.1.2	Régimes obligatoires.....	12
2.1.3	Régimes volontaires et régimes sur-complémentaires	13
2.2	Les systèmes de retraites des pays rapprochés par zones géographiques.....	14
2.2.1	Grand-Maghreb et Moyen-Orient.....	14
2.2.2	Afrique-Sub-saharienne	15
2.2.3	Asie-Pacifique.....	15
2.2.4	Europe : Europe Boréale, Centrale et Orientale, Andorre et Monaco	16
2.2.5	Amérique Latine et Caraïbes	16

Section 2 : Le système Algérien de retraites et son évolution

1.	Les dates clés de l'évolution du système de retraite algérienne	17
1.1	Le système de protection sociale antérieure a 1962	17
1.2	Le système de la protection sociale de 1962 à 1970.....	17
1.3	Le système de protection sociale de 1970 à 1983.....	18
1.4	Le système de protection sociale de 1983 à 1995	18
1.5	Le système de sécurité sociale de 1995 à 2016.....	19
1.6	Le système de la sécurité sociale adopté à partir de janvier 2017	19
2.	Les caisses de la sécurité sociale	20
2.1	Les caisses créent en 1983.....	20
2.2	Les caisses créent en 1992.....	21
2.3	Les caisses créent en 1994 et 1997.....	21
2.4	Les caisses actuelles du système de la sécurité sociale	21
2.4.1	La CNAS et la CASNOS.....	22
2.4.2	La CNR.....	22
2.4.3	La CNAC	22

2.4.4 La CACOBATPH.....	22
2.4.5 L'Etat.....	22
3. Le contenu du système de retraite Algérien	22
3.1 Ces principes	22
3.2 Ces caractéristiques	23
3.3 Les avantages servis	23
4. La présentation du système de retraite par répartition en Algérie.....	24
Conclusion.....	26

CHAPITRE II : présentation générale de l'analyse financière

Introduction	27
--------------------	----

Section 1 : Généralités sur l'analyse financière et la prise de décisions

1. Définition de concepts de base.....	28
1.1 Définition de l'analyse financière	28
1.2 Définition de l'analyste financier	29
1.3 Définition de la fonction financière.....	29
1.3.1 La rentabilité.....	29
1.3.2 La solvabilité	29
1.3.3 Le risque	29
1.4 L'analyse financière comme instrument de gestion.....	29
2. Les objectifs de l'analyse financière	30
3. L'analyse financière ; outil d'aide à la prise de décision	33
3.1 Notion de décision.....	33
3.1.1 Niveau de prise de décision	33
3.1.1.1 Décision stratégique.....	34
3.1.1.2 Décision tactique.....	34
3.1.1.3 Décision opérationnelle	34
3.2 Les typologies de décision	34
3.2.1 Décision d'investissement	34
3.2.2 Décision de financement	35
3.2.3 Décisions liées à l'exploitation	35
3.2.3.1 La gestion de stocks.....	35

3.2.3.2 La gestion de créances	35
3.2.3.3 Le rallongement des délais de remboursement des fournisseurs	36
3.3 L'importance de l'analyse financière dans la prise de décisions	36
4. La méthodologie de l'analyse financière	37
4.1 La méthode statique.....	37
4.2 La méthode comparative	37
4.3 L'analyse par les flux	38
Section 2 : Analyse de la structure financière de l'entreprise	
1. Les indicateurs des équilibres financiers	40
1.1 Le fonds de roulement.....	41
1.2 Le Besoin en Fonds de Roulement(BFR)	41
1.3 La trésorerie.....	41
2. L'analyse financière par la méthode des ratios	42
2.1 Type de ratios financiers	43
2.1.1 Les ratios de rentabilité.....	44
2.1.2 Les ratios de structure.....	44
2.1.3 Les ratios de trésorerie ou de liquidité.....	44
2.1.4 Les ratios d'activité.....	45
3. Formule de calcul et interprétation des ratios	46
3.1 Les ratios de structure.....	46
3.2 Les ratios d'activité	50
3.3 Les ratios de rentabilité	51
Conclusion	51

CHAPITRE III: L'analyse financière de la CNR-Agence locale de la wilaya de T.O

Introduction

Section 1 : Présentation de la CNR et Agence de T .Ouzou

1. Présentation de la CNR	53
1.1 L'histoire de la CNR.....	53
1.2 Les textes législatifs régissant les activités de la CNR.....	54
1.3 Missions et objectifs de la CNR	55
1.3.1 Missions	55
1.3.2 Objectifs.....	56

2.	L'organisation de la CNR.....	56
2.1	Le conseil d'administration	56
2.2	Service centraux (Le Siège)	56
2.3	Agences locales	57
2.3.1	Agences locales Agences de première catégorie.....	57
2.3.2	Agences de deuxième catégorie.....	57
2.3.3	Agences de troisième catégorie.....	57
2.3.4	Agences hors catégorie.....	57
3.	Ressources humaines de la CNR.....	57
4.	Financement de la CNR	58
5.	Présentation de la CNR-Agence locale de T.O	60
5.1	Structure Organisationnelle de la CNR ; Agence de T.Ouzou	60
5.2	Les antennes de l'agence de T.Ouzou	63
6.	Service contentieux	64
7.	Centre de Calcul Régional (CCR).....	64
7.1	Mission de CCR	64
8.	Cellule informatique de l'organisme d'accueil	65
8.1	Aide à domicile	65
8.2	Cellules d'écoute.....	65
8.2.1	Objectifs de cellules d'écoute.....	65
8.2.2	Missions de la cellule d'écoute.....	66
9.	Sous-direction de l'administration des moyens généraux (SDAM).....	66
9.1	Le service du personnel et le service des moyens généraux.....	66
9.1.1	Service de personnel	66
9.1.2	Service des moyens généraux.....	66
9.2	Le secrétariat de la Sous-direction de l'administration	67
10.	La sous-direction des pensions (S.D.P)	67
10.1	Division liquidation	67
10.1.1	Service constitution	68
10.1.2	Service liquidation régimes algérien	68
10.1.3	Service liquidation coordination.....	68
10.2	Division révision	68
10.3	Secrétariat de la sous-direction des pensions.....	68
10.4	Contrôleur (enquêteur).....	69
10.5	Le contrôle médical	69
11	La sous-direction des Opérations Service Mandatement Financières (SDOF).....	69

11.1	Service mandatement.....	69
11.2	Services recouvrements	69
11.3	Service comptabilité	70
11.3.1	Dépenses.....	70
11.3.2	Recettes.....	70
11.3.3	Constatation et comptabilisation des dépenses et recettes.....	70
12	Sous-direction de la reconstitution des carrières (SDRC).....	71

SECTION 2 : L'analyse de la situation financière de la CNR-Agence de T.O

1.	Présentation des bilans de l'agence	72
2.	Analyse de l'équilibre financier de l'agence	73
2.1	Analyse de l'équilibre financier à long terme (FR).....	73
2.2.1	Calcul de FR par le haut du bilan	73
2.2.2	Calcul de FR par le bas du bilan	74
2.2.3	Calcul de FR propres.....	74
2.2.4	Calcul de FR étranger	75
3.	Calcul de l'équilibre financier à court terme (BFR).....	75
4.	L'équilibre financier immédiat (trésorerie nette)	76
4.1	Analyse de l'activité de l'agence.....	76
4.1.1	Production de l'exercice (Cotisations reçues de la CNAS)	78
4.1.2	Valeur ajoutée	78
4.1.3	Excédent brut de l'exploitation.....	78
4.1.4	Le résultat opérationnel	79
4.1.5	Le résultat net.....	79
5.	Détermination des ratios.....	79
6.	Ratio financement de ressources stables	80
7.	Ratio d'autonomie financière.	80
8.	Ratio d'endettement à terme.....	80
9.	Ratio de liquidité générale.....	83
9.1	Synthèse de la situation financière de la CNR ; l'agence de la Wilaya de T-O	82
	Conclusion.....	83
	Conclusion générale.....	84
	Bibliographie	
	Les annexes.....	

Résumé

Le système par répartition est un système de solidarité entre génération, ce qui aboutit au partage des revenus entre actifs et inactifs.

Les avantages que présente ce système sont multiples, le tout premier de ces avantages évoqués par les partisans de la répartition, c'est la solidarité qu'il établit entre les actifs et les retraités et aussi entre les secteurs d'activités, les entreprises et les régions, grâce à des mécanismes de mutualisation et de péréquation, qui n'existaient pas dans la capitalisation.

Ce dernier est efficace contre les aléas conjoncturels, en ce sens qu'il permet d'éviter certains risques tels que les variations à court terme des actifs financiers, il échappe aux risques d'inflation.

L'inconvénient du système de retraite par répartition, qu'il dépend des variations conjoncturelles comme le chômage ou le gel des rémunérations, ce qui fait la différence avec le système par capitalisation qui est plus sensible à l'inflation et l'évolution des marchés.

A long terme, la retraite par répartition dépend aussi de la démographie, notamment de l'allongement de la durée de la vie et du nombre de naissances annuelles.

Mots clés : CNR, Agence de Tizi-Ouzou, la retraite par répartition, analyse financière, système de retraite Algérien.